Journal officiel de l'Union des Communes Vaudoises
et des associations de professionnels communaux
N°88 | printemps 2024

Point COMMUNE*!*

Point* DOSSIER*!

Communes et vignes

pp. 7-25

Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis 95 ans, la Caisse intercommunale de pensions (CIP) assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec plus de 20'500 assurés, une fortune de plus de 3,3 milliards de francs et un parc immobilier dépassant 2000 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

Contactez-nous : 021 348 21 11
www.cipvd.ch

Gérée par Retraites Populaires

cip caisse intercommunale de pensions

Photo de couverture : Bac à vendanges
© Commune de Corcelles-près-Payerne

SOMMAIRE !

***Point* UCV !**

L'essentiel ____ p. 2

Perception automatique de la taxe de séjour – dernier délai ____ p. 4

***Point* DOSSIER !**

Viticulture vaudoise : quelques données et chiffres-clés ____ p. 8

Gestion des vignes par les communes ____ p. 10

Arrêt sur invité : Olivier Viret ____ p. 12

Un vin d'honneur pour faire briller le terroir vaudois ____ p. 14

Quand Aigle fait rimer vin communal, respect de l'environnement et art ____ p. 16

Une Maison des Vins pour La Côte ____ p. 18

Mise des vins : l'exemple de Corcelles-près-Payerne ____ p. 20

Vignes communales d'Orbe ____ p. 22

Quelles actualités dans les autres régions viticoles ? ____ p. 24

***Point* COMMUNE !**

Passage à l'action avec les PECC ____ p. 26

***Point* MÉTIERS !**

Sébastien Meylan, vigneron-tâcheron ____ p. 28

***Point* ASSOCIATIONS !**

AVDCH ! Une 45e assemblée générale au sommet ! ____ p. 31

ASCCGV ! Où nous trouver ? ____ p. 34

AVIATCO ! Protection incendie ____ p. 35

AVIATCO ! Mise en place du formulaire pour le plan d'élimination des déchets de chantiers ____ p. 36

CDPV ! Engagez-vous, engagez-vous, qu'ils disaient ! ____ p. 38

***Point* RANDO !** ____ p. 42

***Point* AGENDA !** ____ p. 44

100% From well-managed forests FSC® C000000 www.fsc.org

MADE SWISS

ÉDITO ! Numérique : osons la prise de conscience

Des publications récentes nous donnent un cadre pour interroger nos pratiques et concevoir notre futur en matière de numérisation. Il est temps de mettre en œuvre une coordination effective entre nos trois niveaux de gouvernement, tout en profitant de l'écosystème privé. Oser la prise de conscience et les actions concrètes appartient aussi aux communes vaudoises.

Eloi Fellay
Directeur de l'UCV

En ce début d'année, marqué par le lancement d'une collaboration renforcée entre le Canton et les Communes en termes de cybersécurité, il me semble utile de nous pencher quelques instants sur la numérisation de nos communes. A ce propos, je vous recommande la lecture de deux publications récentes. La première émane de l'organisation Administration Numérique Suisse (ANS) et fixe la *Stratégie 2024–2027* pour les trois échelons institutionnels suisses. Dans les principes qui découlent de cette stratégie, les trois niveaux de gouvernement « veillent à leur souveraineté numérique, afin de garantir un contrôle suffisant et durable de l'espace numérique ». Si un glossaire tente de nous éclairer en nous donnant une définition*, pour avoir du concret, il s'agit plutôt de se tourner vers la publication du vice-syndic de Bourg-en-Lavaux : *Pour une souveraineté numérique Suisse.*

Ce plaidoyer de la plume de Jean-Christophe Schwaab est un excellent résumé des principaux enjeux en la matière et permet de nous rendre compte que dans certains domaines, nous laisser dépasser par les géants de la tech n'est pas une fatalité. Le recadrage des nombreux enjeux au cœur de notre Etat de droit démocratique doit interpeller les décideurs politiques, aussi au niveau communal.

Alors si, à titre personnel, je plaiderais plutôt en faveur de l'autonomie numérique des communes, en raison notamment du découpage institutionnel et de l'utilisation un tant soit peu proportionnée de nos ressources, je partage l'appel au courage et à l'action avec le vice-syndic du chef-lieu du district de Lavaux-Oron. Du côté de l'UCV, il s'agira de faire bouger les lignes en la matière auprès de notre interlocuteur principal qu'est le Canton pour servir une population qui attend que ses autorités l'accompagnent de manière responsable, dans le respect de ses droits, à travers les mutations profondes de notre société connectée. ■

* La souveraineté numérique désigne la capacité de la Confédération, des cantons, des villes et des communes à utiliser et à contrôler des prestations administratives numériques de manière autonome [...]

IMPRESSUM !

Point CommUNE ! Le journal officiel de l'Union des Communes Vaudoises et des associations de professionnels communaux, paraît quatre fois par an, à 2500 exemplaires. Distribué gratuitement aux communes membres et partenaires de l'UCV. Sur abonnement pour tout autre public via pointcommune@ucv.ch. Contenus disponibles en ligne sur ucv.ch et sur l'application mobile UCV App.

Comité de rédaction
Stéphanie Andrzejczak (UCV) ■ Anne Devaux (ASCCGV) Rachel Duronio (AVSM) ■ Eloi Fellay (UCV) ■ Jean-Marc Moreillon (ACVBC) ■ Pascal Petter (SOPV) ■ Evelyne Rouge (AVDCH) ■ Charles Wernuss (AVIATCO)

Contacter la rédaction
Stéphanie Andrzejczak (UCV) – Chargée de communication et du *Point CommUNE !* ■ Av. de Lavaux 35 ■ 1009 Pully ■ Tél. 021 557 81 35 ■ stephanie.andrzejczak@ucv.ch

Impression
PCL Presses Centrales SA ■ Chemin du Chêne 14 ■ 1020 Renens ■ Tél. 021 317 51 51

Régie des annonces
Urbanic Régie publicitaire ■ Av. Edouard-Dapples 54 ■ 1006 Lausanne ■ Tél. 079 278 05 94 ■ info@urbanic.ch

Conception graphique et mise en page
idéesse, Steve Guenat ■ 1083 Mézières ■ Tél. 021 903 44 22 ■ sg@ideesse.ch ■ www.ideesse.ch

L'essentiel

Depuis le 1er janvier 2024, la nouvelle force d'intervention cantonale est active pour **soutenir les communes et associations intercommunales** en cas de cyberattaques mais également pour les accompagner, les conseiller et leur fournir des informations utiles. Celle-ci a été mise en place suite à l'approbation, en 2023, d'une convention cybersécurité Canton-Communes.

CYBERSÉCURITÉ : DÉMARRAGE OPÉRATIONNEL DE LA FORCE D'INTERVENTION CANTONALE

De nombreux renseignements en termes de cybersécurité sont disponibles sur l'application mobile « Cybersécurité Vaud », sur vd.ch/cybersecurite (avec une page dédiée aux communes et associations intercommunales) et les experts cantonaux se tiennent à disposition via l'adresse csirt@vd.ch (pour toute question, demande non urgente et/ou présentation de leurs prestations). Echanges et événements pour **améliorer notre cyberrésilience globale** sont aussi au programme avec la manifestation « Cybersec Connect » le 17 avril prochain par exemple.

LE SAVIEZ-VOUS ? L'UCV DISPOSE D'UNE APPLICATION MOBILE

Depuis mi-2017, l'UCV propose une application mobile (UCV-App) téléchargeable sur l'App Store (Apple) et Google Play (Android). Vous pouvez y retrouver toutes nos **actualités, la liste de nos formations, l'agenda** mais aussi lire de manière aisée les **articles des quatre derniers numéros du magazine**.

Directement sur UCV App

INSCRIPTIONS À LA JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES 2024

Communes et invité·es recevront **après les vacances de Pâques** le traditionnel courrier les invitant à s'inscrire à la JCV 2024. L'édition 2024 aura lieu le **samedi 8 juin** et est organisée par les **15 communes du district d'Aigle**, qui se réjouissent déjà de vous accueillir pour cet événement rassembleur.

PARTICIPATION RECORD À LA CONSULTATION CONCERNANT LA RÉVISION DE LA LOI SUR L'ÉNERGIE

Vous n'êtes pas moins de **107 communes**, soit plus d'un tiers des 278 communes membres de l'UCV, à avoir répondu au questionnaire que notre association vous a soumis dans le cadre de la consultation lancée par le Canton en août 2023 au sujet de l'avant-projet de Loi sur l'énergie (LVLEne). Merci !

Cette révision législative **touche en effet particulièrement les communes**, c'est pourquoi, en tant qu'association faîtière, et étant donné la densité et la longueur des différents documents mis à disposition dans le cadre de cette consultation, le Secrétariat de l'UCV a fait ressortir les éléments de l'exposé des motifs et projet de loi (EMPL) qui vous impactent fortement et vous a proposé un questionnaire adapté aux enjeux communaux.

Fin 2023, après de nombreuses heures d'analyse et de synthétisation de vos réponses, le Secrétariat de l'UCV a fait parvenir au Canton le résultat de la consultation. Il en ressort que, de manière générale, les **communes saluent les ambitions du Canton** pour faciliter la transition énergétique. Les communes estiment, cependant, dans leur très grande majorité, que **l'application de cette nouvelle loi sera complexe** et exigera des compétences juridiques et techniques additionnelles dont elles ne disposent pas toutes, ce qui engendrera des coûts supplémentaires à leur charge. Dans sa réponse, l'UCV a demandé à être totalement impliquée dans l'élaboration du projet final et de ses règlements d'application et a souligné l'importance de collaborer pour une transition réussie.

La réponse complète à la consultation est disponible sur le site web de l'UCV : ucv.ch/ucv/prestations/consultations/consultations-passees (Sous Consultation 2023 / Révision de la Loi sur l'énergie)

Le Secrétariat de l'UCV a utilisé l'intelligence artificielle pour l'aider à analyser et synthétiser les 107 réponses reçues de votre part ainsi que pour créer des visuels représentant ces dernières.

Par exemple, cette image, diffusée lors des séances de nos organes, illustre la question 4.1 du questionnaire que nous vous avons soumis : « Les éléments imposés spécifiquement aux communes vous semblent-ils réalisables dans les horizons temporels définis en matière de bâtiments ? » Une image a ainsi été générée par l'IA représentant « une construction de bâtiment avec une grue et des ouvriers en action, symbolisant le développement urbain, et d'inclure un calendrier en fond pour indiquer la planification ».

Perception automatique de la taxe de séjour – dernier délai

Un accord entre l'Union des Communes Vaudoises et Airbnb a été mis en place pour faciliter l'encaissement de la taxe communale de séjour. Les communes vaudoises qui le désirent ont la possibilité de rejoindre cet accord et sont appelées à adapter leur base légale d'ici la fin du mois de juin 2024.

Guillaume Fürst
Juriste à l'UCV

Contexte

Depuis le 1er avril 2023 et l'entrée en vigueur de l'accord pour les 20 communes pilotes, Airbnb encaisse directement la taxe de séjour lors de la réservation, facilitant ainsi le processus pour les hôtes et les communes tout en contribuant à la mise en œuvre efficace de la réglementation. Les taxes sont ensuite versées à l'UCV, qui agit en tant qu'intermédiaire et qui les redistribue aux communes concernées. L'accord prévoit un montant fixe de 3 CHF par nuitée et par personne.

Cette approche novatrice, dont les premiers échos à la suite de la mise en œuvre sont très positifs, permet en particulier de capter des taxes qui pouvaient échapper aux communes pour ce type de logements.

Processus d'adhésion pour les communes vaudoises

Se référant à de précédentes communications, l'UCV tient à rappeler à toutes les communes vaudoises qu'il est encore possible de rejoindre l'accord permettant cet encaissement facilité des taxes de séjour. En effet, un deuxième groupe de communes sera présenté à Airbnb à l'automne 2024. Pour en faire partie, la procédure à suivre est la suivante:

1. Exprimer son intérêt à l'UCV (ucv@ucv.ch).
2. Elaborer ou modifier son règlement communal sur la taxe de séjour. En effet, il est nécessaire de prévoir des dispositions spécifiques permettant la perception automatique de la taxe de 3 CHF par un intermédiaire.
3. Soumettre le projet de règlement communal à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) pour obtenir son préavis *(recommandé)*.
4. Présenter un préavis au Conseil communal ou général pour l'adoption du nouveau règlement communal.
5. Obtenir l'approbation du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS), via la DGAIC.
6. Conclure avec l'UCV un «Mandat de représentation» et un «Adhesion Agreement» afin de rejoindre contractuellement l'accord.

Nouveau règlement-type sur la taxe de séjour

Des discussions entre la DGAIC et l'UCV ont débouché, en juin 2023, sur un nouveau règlement-type sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires. Celui-ci est disponible sur la page des règlements-types de l'Etat de Vaud[1] et intègre des articles nécessaires pour rejoindre l'accord.

Par ailleurs, l'UCV offre également un exemple de règlement modifié[2] basé sur l'ancien règlement-type afin de faciliter le processus pour les communes ayant déjà un règlement en vigueur.

Rappel – délai au mois de juin 2024

Le deuxième groupe de communes intéressées, qui comprend déjà environ 150 administrations, devant être présenté à Airbnb à l'automne 2024, l'UCV invite les communes à faire adopter leur nouveau règlement communal sur la taxe de séjour d'ici le mois de **juin 2024**.

Le service de conseils de l'UCV (conseils@ucv.ch) reste bien entendu à disposition en cas de besoin. Il est également possible de demander les versions-types des contrats qui devront être signés, dans un deuxième temps, entre les communes et l'UCV. ■

1. vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/administration-generale/règlements-communaux/reglements-type
2. ucv.ch/thematiques/economie-et-finances/airbnb

FASA - FONDERIE ET ATELIERS MECANIQUES D'ARDON S.A.

FONTES DE VOIRIE
BAUGUSS
GHISA STRADALE

FASA

CH - 1957 Ardon | +41 27 305 30 30 | +41 27 305 30 40 | www.fasa.ch | fontevoirie@fasa.ch

UCV Centre de formation

Cours certifiés EDUQUA

FINANCES COMMUNALES

- ✓ Analyse et planification financières
- ✓ Bouclement des comptes
- ✓ Compte de fonctionnement
- ✓ Compte des investissements
- ✓ Compte du bilan
- ✓ Cycle de formation MCH2
- ✓ Gestion des domaines autofinancés
- ✓ Gestion des salaires
- ✓ Péréquations financières
- ✓ Préparation du budget
- ✓ TVA dans les collectivités publiques

GESTION COMMUNALE

- ✓ Contrôle interne
- ✓ Cybersécurité : concepts et enjeux
- ✓ Gouvernance des données et stratégie numérique
- ✓ Les bases du pilotage communal
- ✓ Stratégie et pilotage de l'action communale

COMMUNICATION ET GESTION DU PERSONNEL

- ✓ Communes et médias, mode d'emploi
- ✓ Communes, communiquez !
- ✓ Gestion du personnel dans les communes

AUTRES THÈMES

- ✓ Aménagement du territoire
- ✓ Procédure de poursuite
- ✓ Programme énergétique et climatique dans les communes
- ✓ Réussir un processus participatif

CEP

L'UCV, partenaire du CEP, vous fait bénéficier de 15% de rabais sur les formations de ce centre.

Détails et inscriptions
ucv.ch/formations

Renseignements
021 557 81 30
formations@ucv.ch

FORMATIONS POUR ÉLU·ES, CADRES ET EMPLOYÉ·ES DES COMMUNES

Point DOSSIER !

Dossier !

Communes et vignes

Dans chaque verre de vin vaudois, nous trouvons bien plus qu'une simple boisson. Nous découvrons l'âme des communes qui le produisent, les mains qui le cultivent et le terroir qui le nourrit. C'est une célébration de l'identité locale, une ode à la passion partagée pour le vin, symbole vivant de l'unité dans la diversité.

Plongez dans ce dossier vivifiant / vinifiant et découvrez les différentes régions viticoles de notre canton, quelques informations générales sur la viticulture vaudoise, la manière de gérer ses vignes au niveau communal ainsi que des interviews passionnantes de communes propriétaires de vignes !

Viticulture vaudoise : quelques données et chiffres-clés ____ p. 8

Gestion des vignes par les communes : deux manières de fonctionner ____ p. 10

Arrêt sur invité : Olivier Viret, responsable du secteur viticulture et cultures spéciales à l'Etat de Vaud ____ p. 12

Un vin d'honneur pour faire briller le terroir vaudois ____ p. 14

Quand Aigle fait rimer vin communal, respect de l'environnement et art ____ p. 16

Une Maison des Vins pour La Côte ____ p. 18

Mise des vins : l'exemple de Corcelles-près-Payerne ____ p. 20

Vignes communales d'Orbe : de belles ambassadrices du terroir local et de la région ____ p. 22

Quelles actualités et spécificités communales dans les autres régions viticoles ? ____ p. 24

Viticulture vaudoise: quelques données et chiffres-clés

Pour commencer ce dossier, nous vous proposons quelques informations générales et chiffres-clés sur la viticulture vaudoise qui illustrent son importance dans le canton et sa diversité.

La vigne est cultivée en Suisse depuis l'Empire romain.

En 1141, **l'évêque de Lausanne invite des religieux** à défricher Lavaux pour y planter de la vigne[1]

25%
des aires viticoles de la Suisse se trouvent sur le **canton de Vaud**[2]

+ de 3700
hectares d'aires viticoles sur le canton réparties sur 6 régions[3]:

BONVILLARS (189 ha)

VULLY (59 ha)

LES CÔTES DE L'ORBE (177 ha)

LAVAUX (798 ha)

LA CÔTE (1995 ha)

CHABLAIS (567 ha)

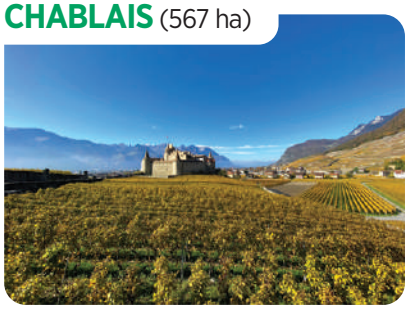

Vaud est le canton de Suisse où les **cépages blancs** sont le plus cultivés.

Ils recouvrent
2/3
de l'aire viticole vaudoise[4]

Le cépage emblématique du canton? Le chasselas bien sûr!

Il occupe
59%
de **l'encépagement total**

91%
de l'encépagement en **blanc**[5]

Quels vins ont droit à la mention d'un nom de commune?

Les vins AOC issus au moins à 60% de raisins récoltés sur le territoire de cette commune et à 40% au plus de raisins provenant d'une autre commune appartenant au même lieu de production[6].

8
appellations d'origine contrôlée (AOC) dont 2 AOC Grands Crus (en Lavaux)[7]: «Dézaley Grand cru» et «Calamin Grand cru»

33 litres
par habitant, c'est la consommation annuelle moyenne de vin des Suisses[8]

30 millions
de litres, c'est la production que devrait atteindre la **récolte 2023** des raisins vaudois[9]

1 et 8: Source: swisswine.ch

2, 3 et 4: Les chiffres concernant la surface datent de 2022. Source: vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/statvd/Publications/Annuaire/A2024_eannuaire.pdf.

5: Le chasselas est néanmoins de plus en plus concurrencé par des cépages rouges ou par le chardonnay et le pinot gris. Source: vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/statvd/Publications/Annuaire/A2024_eannuaire.pdf.

6: Source: Article 42 du Règlement sur les vins vaudois

7: Cette mention est réservée aux vins bénéficiant d'une mention de lieu de production ou de commune et issus au moins à 90% de raisins récoltés sur le lieu de production ou la commune, et à 10% au plus de raisins provenant d'un autre lieu de production de la même région viticole. Plus d'infos: vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/production-vitivinicole/classification-et-designation-des-vins-vaudois.

9: lacote.ch/vaud/vaud-les-vendanges-2023-resteront-dans-les-annales-1330831

Crédits photos: Vaud Promotion, Lavaux Express, Raphaëlle Vannay, Claude Jaccard, Christelle Petremand et www.rawkingphoto.ch
Illustrations : Antonio Vizcaino

Gestion des vignes par les communes: deux manières de fonctionner

Nombreuses sont les communes vaudoises à posséder des vignes: Ollon, Rivaz, Nyon, Payerne, Montagny-près-Yverdon, Bonvillars et bien d'autres encore! Mais comment la gestion des vignes se fait-elle par la commune?

Stéphanie Andrzejczak
Chargée de communication et du magazine *Point CommUNE!* à l'UCV

Internaliser ou faire appel à un vigneron-tâcheron

Tel est le choix qu'ont les communes propriétaires de vignes pour la gestion de celles-ci. La Municipalité de Lausanne, par exemple, a décidé en 2014 d'internaliser l'ensemble de la production des Vins de Lausanne. Luc Dubouloz, par exemple, en charge de la production et de la transformation des vignes du Domaine du Burignon, est ainsi un employé communal de la Ville.

Les communes peuvent sinon faire appel à un vigneron-tâcheron, qui reste indépendant, mais avec lequel elles passent un contrat de vignolage. Dans ce cas, le vigneron-tâcheron cultive le domaine de la commune en organisant son temps de travail comme il l'entend et en achetant ses machines et ses outils. Le vigneron-tâcheron a dès lors la possibilité de s'occuper de plusieurs domaines (le sien, celui d'une ou plusieurs communes ou d'autres domaines).

Luc Dubouloz, en charge de la production et de la transformation des vignes du Domaine du Burignon, est un employé de la Ville de Lausanne.

Les contrats de vignolage

Dans le canton de Vaud, le vignolage est le nom d'une convention par laquelle un propriétaire de vignes (une commune par exemple) remet à un vigneron ses vignes à cultiver en tâche pour un certain prix et sous certaines conditions. Il existe des contrats-types qui diffèrent d'une région viticole à une autre. Les prix de location dépendent à la fois du système de culture en place, de la difficulté du terrain (pente, forte pente, terrasse), du morcellement des parcelles, de leur accès et des possibilités de mécanisation[1].

Il existe un contrat-type pour Aigle, Riviera-Pays d'Enhaut et Lavaux-Oron et un autre pour Aubonne, Morges et l'Ouest lausannois. L'article 2 de ces contrats-types précise que «Les greffes municipaux délivrent gratuitement des exemplaires du contrat-type de vignolage aux intéressés qui en font la demande.» Ces conventions fournissent des informations sur l'état des lieux, la culture, les instruments et machines,

Publicité

les prix de culture, le logement, etc. Les deux contrats-types diffèrent néanmoins sur plusieurs aspects, celui pour Riviera-Pays d'Enhaut et Lavaux-Oron a par exemple une durée de deux ans (avec ensuite un renouvellement tacite) tandis que celui pour Aubonne, Morges et l'Ouest lausannois est conclu pour une durée initiale de cinq ans (avec ensuite aussi un renouvellement tacite). Ces conventions sont disponibles sur le lien en fin d'article.

Le 1er juillet dernier, ces conventions ont été modifiées afin d'inclure, en plus des propriétaires de vignes, les locataires de vignes dans leurs relations avec les vignerons-tâcherons. Ils ont aussi été adaptés à la répartition des districts actuellement en vigueur (par exemple: le contrat-type «Aigle, Riviera-Pays d'Enhaut et Lavaux-Oron» se dénommait avant le 1er juillet 2023 «Aigle, Vevey et Lavaux»). ■

1. Source: vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/production-vitivinicole/vignolage

Chaque année, le Département des finances et de l'agriculture fixe les quotas de production pour les divers crus de chaque région viticole du canton. Ces droits de production, exprimés en kilo par m² de vigne, représentent les quantités maximales pouvant être encavées par les acteurs de la branche.

Publicité

Les plus de 4000 surfaces publicitaires numériques et analogiques du canton de Vaud
sont aussi attrayantes que les communes vaudoises.

Découvrez-les maintenant : www.apgsga.ch/region-vaudoise

APG|SGA
Out of Home Media

Photo © Steve Gunalt / UCV

Arrêt sur invité: Olivier Viret, responsable du secteur viticulture et cultures spéciales à l'Etat de Vaud

Né à Bienne, quadrilingue, marié et père de trois enfants, le Docteur Olivier Viret a rejoint l'Etat de Vaud, à son poste actuel, en 2017. Passionné, il répond avec plaisir à nos questions sur son rôle et le plan de relance 2022-2027 de la viticulture vaudoise.

Quel a été votre parcours avant d'arriver à l'Etat de Vaud?

Ingénieur EPFZ et titulaire d'un doctorat dans le domaine des maladies des végétaux par des bactéries et champignons nuisibles, je suis parti, mon diplôme en poche, six mois en Australie, dans un des plus grands domaines viticoles du pays. En 1993, je suis entré à Changins (Agroscope) où j'ai occupé différents postes durant vingt-cinq ans, avant de rejoindre l'Etat de Vaud en 2017.

Quel est votre rôle au sein de l'Etat de Vaud et en quoi consistent ses missions?

Je suis responsable de la vitiviniculture vaudoise, des autres cultures spéciales (arboriculture et maraîchage), des domaines de l'Etat de Vaud à Marcelin et aux Hospices cantonaux (Villeneuve et Aigle) et de la protection des végétaux, toutes cultures confondues. Pour la vitiviniculture, ma mission consiste à:

- Mettre en œuvre la législation fédérale en la matière (cadastre viticole, registre des vignes, droits de production annuels, contrôle de la vendange);
- Effectuer la veille de la législation cantonales en la matière;
- Superviser les domaines de Marcelin (pédagogique et expérimental) et des Hospices cantonaux
- Suivre le marché du vin et le positionnement des vins vaudois dans le marché suisse;
- Concevoir une orientation stratégique pour le maintien du vignoble vaudois, en accord avec l'interprofession (communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV)).

Pourquoi un plan de relance 2022-2027 de la viticulture vaudoise a dû être mis en place? Quels en sont les grands axes?

Le plan de relance a pour but de maintenir la viticulture vaudoise et d'adapter les conditions-cadres pour renforcer l'attractivité des métiers de la vigne et du vin. En effet, depuis la libération du marché suisse à la fin des années 1990, la part des vins étrangers n'a cessé d'augmenter, pour atteindre les deux tiers de la consommation du pays. A cette réalité s'ajoutent les aléas climatiques qui complexifient la production de raisin. Les trois axes du plan de relance sont:

- Renforcer la position des vins vaudois sur le marché par une promotion forte;
- Diminuer l'empreinte environnementale du vignoble par des mesures dans le plan phytosanitaire cantonal;
- Permettre aux exploitations vinicoles de créer ou de transformer des infrastructures d'encavage répondant à une optimisation de la gestion énergétique par l'accès aux fonds perdus et aux crédits sans intérêt de l'Etat de Vaud. Pour ce faire, le Conseil d'Etat a adopté le 9 janvier dernier une révision complète du règlement fixant les mesures financières en faveur des améliorations (RMFAF) qui est entré en vigueur le 1er janvier 2024.

Ce plan comprend notamment des soutiens financiers aux vignerons et vise une segmentation plus marquée des vins et un positionnement différent des diverses zones de production. Une adaptation des appellations d'origine contrôlée (AOC) est ainsi prévue.

Quel rôle les communes propriétaires de vignes ont à jouer dans ce plan de relance?

Nous comptons sur elles pour faire la promotion de ce plan et le soutenir politiquement. L'enjeu est le maintien du vignoble et son développement! En effet, le vin indigène concourt à la performance générale de l'économie régionale. Il s'agit de le préserver, dans l'intérêt général. ■

Le plan de relance dans son intégralité est disponible en scannant ce QR code.

Un vin d'honneur pour faire briller le terroir vaudois

Début décembre 2023, le Conseil d'Etat choisissait son vin d'honneur pour 2024. Créée en 2012, cette distinction a pour but de valoriser et de promouvoir le terroir vaudois.

Stéphanie Andrzejczak
Chargée de communication
et du magazine
Point CommUNE!
à l'UCV

© Monica Volpin

C'est ainsi le millésime 2022 du Clos blanc du Clos du Châtelard à Villeneuve, AOC Chablais Premier grand cru, propriété de la maison Hammel, qui a été élu. Mais qui peut concourir et qui décide du gagnant ?

Le vin d'honneur du Conseil d'Etat ne peut qu'être issu d'un Premier grand cru[1] vaudois chasselas, dont le nombre est limité sur la base des dossiers déposés et des agréments annuels attribués. La Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), en charge de la présélection des vins soumis au Conseil d'Etat, fait un appel aux Premiers grands crus, qui sont libres de participer.

En 2023, 24 vins auraient pu concourir, 15 ont été présentés et présélectionnés par un jury composé de cinq personnes (experts et vignerons), présidé par le Docteur Olivier Viret *(voir son interview dans ce numéro)*. La notation pour la présélection s'opère sur une échelle de maximum 100 points, reconnue par l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV). C'est l'échelle utilisée dans tous les concours internationaux.

Le Conseil d'Etat déguste ensuite lui-même et à l'aveugle une sélection de trois chasselas, retenus parmi les présélectionnés. L'œnologue cantonal, collaborateur de la DGAV et du Docteur Olivier Viret, fait partie du jury, tout comme des viticulteurs experts. Le vin d'honneur se veut promotionnel et identitaire d'une partie importante du patrimoine vaudois par des produits d'excellence présentés à toutes les grandes occasions.

A noter qu'en 2024, un vin rouge sera aussi désigné, aux côtés du blanc, comme annoncé par la conseillère d'Etat Valérie Dittli, cheffe du Département des finances et de l'agriculture, lors de la présentation des lauréats fin 2023. ■

Un grand merci à Olivier Viret
pour sa collaboration pour cet article.

1. La mention Premier grand cru est réservée aux vins vaudois qui bénéficient d'une mention particulière (clos, château, abbaye, domaine ou nom cadastral) ou d'un lieu-dit dont ils sont issus. L'emploi de cette mention n'est possible que sur autorisation délivrée par la Commission des Premiers grands crus. Source: vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/production-vitivinicole/classification-et-designation-des-vins-vaudois.

Publicité

BMEF
ENTREPRISE FORESTIÈRE

Travaux forestiers
Commerce de bois
Travaux en propriété
Génie forestier
Scierie mobile
Vente de produit fini de sciage

Rue du Collège 5 - 1325 Vaulion - Tél. +41 21 843 31 31 - www.bmef.ch

LE FOURGON N° 1 EN EUROPE[1]

LE NOUVEAU FORD TRANSIT CUSTOM
POUR LA PREMIÈRE FOIS, ÉGALEMENT DISPONIBLE AVEC TRANSMISSION INTÉGRALE.

Ford PRO™

Emil Frey Crissier
Centre Automobile Romand
Chemin de Closalet 19, 1023 Crissier

Emil Frey Chavannes
Rte de la Maladière 44, 1022 Chavannes-près-Renens

[1] Source: IHS Office fédéral allemand des véhicules à moteur, date de référence 30.10.2022.

Photos: © Dimitri Brooks Photography

L'étiquette de «Promenade des Arts» représente une œuvre appartenant à la commune d'Aigle: le triptyque Art Nouveau d'Eduard Diekmann réalisé en 1908.

Quand Aigle fait rimer vin communal, respect de l'environnement et art

Corinne Moesching, déléguée à la communication et à la culture de la commune d'Aigle, nous livre quelques informations sur les vignes communales et évoque avec nous les particularités du vin «Promenade des Arts».

Quelle surface de vignes la commune d'Aigle possède-t-elle et qui s'occupe de la gestion de celles-ci?
La commune est propriétaire d'environ 8.5 hectares de vignes situés principalement sur Aigle (près de 7 ha) ainsi que sur Yvorne. La gestion, quant à elle, est confiée à huit familles de vignerons-tâcherons locaux et régionaux.

Quelle quantité de vin cela représente-t-il par année?
Cela représente quelque 7710 bouteilles (7610 bouteilles de 70 cl + 100 pots vaudois de 1.4 l) que la commune met en vente et offre à certaines occasions: à des réceptions ou apéritifs officiels et en guise de cadeaux. Une fois le nombre de bouteilles produit pour les besoins de la Ville, le solde de la récolte est vendu aux deux caves travaillant à son élaboration pour agrémenter leur production.

Depuis quand la commune possède-t-elle des vignes? A-t-elle continué d'en acquérir au fil des ans?
Il est difficile d'énoncer une date précise! La présence de vignes dans l'environne-

ment aiglon est mentionnée depuis la seconde moitié du XIIIe siècle[1]. On sait qu'un règlement a, par exemple, autorisé en 1315 la Bourgeoisie à vendre son vin au-delà des limites territoriales aiglonnes. Au début du XXe siècle, il est attesté que la commune procède aux enchères annuelles de ses vins et, en 1902, des étiquettes de bouteilles sont créées par le peintre Frédéric Rouge.

Le millésime 2022 de «Promenade des Arts», le chasselas bio produit par la commune d'Aigle.

Concernant les parcelles communales, les achats et ventes se sont faits au gré des circonstances. La plus récente acquisition date de 2018, précisément la parcelle d'où est issu notre vin bio, fruit d'un échange avec un autre propriétaire en vue d'un élargissement du domaine public.

Il y a environ trois ans, vous avez lancé un nouveau vin «Promenade des Arts», quelles sont ses spécificités?

«Promenade des Arts» est un chasselas Aigle AOC Chablais, le premier vin bio produit par la commune. Issu d'une parcelle communale, il est vinifié par une cave locale. Conçu comme une série d'exception, chaque millésime de «Promenade des Arts» reproduit sur son étiquette une œuvre distincte appartenant à la commune d'Aigle. Relevons encore qu'1 CHF par année supplémentaire à 2020 est reversé à la Fondation d'Aigle pour l'art et la culture.

Après trois ans, quel est le bilan de ce lancement? Celui-ci a-t-il permis de relancer les ventes du vin communal par exemple?

Le premier millésime a été présenté en 2021 et il ne s'agit pas pour la commune d'effectuer une opération commerciale, étant donné la faible quantité de bouteilles disponibles: un peu plus de 300 flacons par millésime. La mission de ce vin d'exception est de contribuer à la visibilité de la commune et à encourager l'engagement en faveur des projets culturels sur son territoire. Le but est aussi de soutenir les méthodes de cultures particulièrement respectueuses de l'environnement. ■

1. Source: Monographie «Aigle» sous le pilotage de Henri-Louis Guignard, parue en 2020 aux PCL, Renens.

Publicité

Une Maison des Vins pour La Côte

2024 sera marquée par l'inauguration de la Maison des Vins à Mont-sur-Rolle. Un projet qui fait sens quand on sait que La Côte est la région viticole du canton la plus grande et donc la plus productrice. Rencontre avec Chantal Maurer, syndique à Mont-sur-Rolle.

Quelle surface de vignes la commune de Mont-sur-Rolle possède-t-elle et où se situent-elles?
Les vignes de notre commune occupent 47 845 m^2. Elles sont toutes situées sur la commune même.

Quelle quantité de vin cela représente-t-il par année?
La récolte communale est en moyenne de 35 000 à 40 000 litres pour le chasselas, selon l'année et les quotas officiels, et pour les rouges nous récoltons en moyenne 1500 à 1800 litres.

Depuis quand la commune possède-t-elle des vignes? A-t-elle continué d'en acquérir au fil des ans?
Nous ne savons pas exactement depuis quand la commune est propriétaire de vignes; toutefois, cela date d'avant 1900. Au début des années 1980, elle a acquis la maison de commune dite «Grosse Maison», qui dispose d'une cave dans laquelle est encavée toute la réserve communale, ainsi que des parcelles de vignes. Cette acquisition a doublé la surface viticole propriété de la commune.

La gestion des vignes communales est-elle confiée à un vigneron-tâcheron ou est-elle internalisée au sein de la commune?
Nous la confions à un vigneron-tâcheron.

Votre commune a mis à disposition une de ses parcelles pour la future Maison des Vins de La Côte. Sur quelle impulsion cette décision a-t-elle été prise? Quels bénéfices cette future Maison des Vins apportera-t-elle aux vins de la commune?

Publicité

Ci-dessus: Photo de synthèse de l'extérieur de la Maison des Vins, en cours de construction.
© Archi-DT, Montreux.

Ci-dessous: Vue aérienne de Mont-sur-Rolle et de son vignoble et la maison de commune dite «Grosse Maison» qui dispose d'une cave dans laquelle est encavée toute la réserve communale.
© ADN Michel Perret

Actuellement, les vignerons de Mont-sur-Rolle disposent d'un local mis à disposition par la commune dans lequel ils ont aménagé le Caveau des Vignerons (il y a plus de cinquante ans). Ce caveau est situé dans un local de la Protection Civile (PC). Il y a quelques années, la PC souhaitait que ce caveau disparaisse.

Les vignerons devaient trouver une solution pour poursuivre leurs activités. Après quelques discussions, ils se sont approchés de la commune et des autres associations de vignerons de la région de La Côte pour se fédérer et créer un espace commun, d'où la naissance du projet «Maison des Vins de La Côte».

De son côté, la commune a accordé un droit de superficie sur une parcelle de vignes qui se trouve à deux pas du caveau actuel (et devant la «Grosse Maison»). La Maison des Vins de La Côte sera une vitrine pour l'ensemble des vins de la région. La commune en est membre et disposera, à l'instar de quelque 80 autres vignerons, d'un casier pour la vente de ses vins. ■

Mise des vins: l'exemple de Corcelles-près-Payerne

Ariane Baux Jaquemet est conseillère municipale à Corcelles-près-Payerne, en charge notamment des vignes. Corcelles-près-Payerne est une des trois dernières communes (avec Lausanne et Bourg-en-Lavaux) à proposer une mise des vins chaque année. Rencontre.

Quelle surface de vignes la commune de Corcelles-près-Payerne possède-t-elle? Et où se situent-elles?
La commune est propriétaire de 4.2 hectares de vignes. Elles sont situées sur la commune de Lutry, hormis une parcelle de 2270 m² portant l'appellation Epesses, qui est sise sur la commune de Bourg-en-Lavaux.

Quelle quantité de vin cela représente-t-il par année?
Nous produisons environ 18000 litres de vin blanc, 14000 litres de vin rouge et 2000 litres de rosé, soit un total de 34000 litres. Tous nos vins sont certifiés par l'appellation d'origine contrôlée (AOC) Lavaux.

Depuis quand la commune possède-t-elle des vignes? A-t-elle continué d'en acquérir au fil des ans?
La commune est propriétaire de vignes depuis son indépendance / sa séparation d'avec Payerne en 1803. En 1999, nous avons eu l'opportunité de vendre à la commune de Lutry des parcelles situées en zone à bâtir, ce qui nous a permis d'acquérir des parcelles proches de notre centre d'exploitation et donc mieux regroupées. La surface totale n'a cependant pas évolué.

Comment ces vignes avaient-elles été acquises?
En 1536, époque où Payerne et Corcelles-près-Payerne ne formaient qu'une seule commune, la ville de Payerne joua les entremetteurs entre les villes de Berne, Fribourg et Lausanne et permit à celles-ci de signer des traités de combourgeoisies. Les autorités de Payerne furent remerciées par Leurs Excellences de Berne en recevant plusieurs domaines agricoles sur les hauts de Lavaux. Quelques années plus tard, Payerne décida de vendre ces domaines et d'acheter des vignes en compensation. Les vignobles faisant partie des biens communs, ils ont été répartis entre nos deux communes au moment de notre séparation.

La gestion des vignes communales est-elle confiée à un vigneron-tâcheron ou est-elle internalisée au sein de la commune?
Elle est confiée à un vigneron-tâcheron. Il s'agit, depuis 2013, d'Anthony Mottaz.

Depuis quand la tradition de mise des vins existe-t-elle à Corcelles-près-Payerne? Est-ce à ce moment-là que la commune écoule la plus grande quantité de son stock de vin?
Selon les documents retrouvés, la plus ancienne mise des vins ouverte au public date de 1889, soit il y a plus de 130 ans. Auparavant, des mises étaient déjà organisées mais elles étaient réservées aux cafetiers. Nous écoulons environ le tiers de notre récolte lors de la mise des vins qui a lieu le premier samedi de mars. C'est donc un événement très important pour la cave de Corcelles-près-Payerne!

Quel attachement les habitant-es de la commune ont avec le vin communal? Y a-t-il une participation accrue de leur part à la mise des vins?
Si l'ancienne génération ne consommait à l'époque quasi que «du Corcelles», la génération actuelle s'est ouverte, et heureusement, au vin hors des frontières de la commune. Mais, de manière générale, les Corçallins sont fiers et attachés aux traditions de leur village et lors des manifestations, les crus corçallins sont toujours mis à l'honneur. Nos miseurs sont des personnes de la région mais également, pour une large proportion, de Suisse allemande. Certains de nos miseurs ont plus de quarante ans de fidélité!

Quelle organisation cette mise des vins demande-t-elle en interne de la commune?
La Municipalité mais aussi le personnel communal est fortement impliqué dans la mise sur pied de cet événement. Il faut penser aux invités: Payerne est bien sûr toujours conviée ainsi que deux autres communes à choix. Il convient aussi de décider de la quantité de vin que

Caveau de «L'Ours Blanc», sobriquet des Corçallins, situé au centre de Corcelles-près-Payerne.

Vignes de Corcelles-près-Payerne à Lutry, La Baume.

Mise des vins annuelle.

© Commune de Corcelles-près-Payerne

nous allons mettre en mise, préparer dépliants, affiches, courriers, discours, présentations (toujours en deux langues de par la participation récurrente des Suisses allemands), définir les menus des repas, prévoir du personnel et tout le matériel nécessaire et, bien sûr, procéder à la dégustation des vins! Tout d'abord, en petit groupe, avec notre œnologue, notre responsable de cave et moi-même, étant en charge du vignoble de la commune. Puis, une dégustation est organisée avec les sociétés locales. Une soirée réunit également les anciens syndics, municipaux, secrétaires municipaux et boursiers de la commune.

Avez-vous le sentiment que produire du vin communal contribue au rayonnement de la commune au-delà des frontières communales?

Oui, déjà par le fait qu'une commune de notre région produise du vin, cela amène toujours des questions. De plus, nous invitons chaque année deux exécutifs communaux à participer à la mise des vins. Cela nous permet de créer des liens dans une ambiance festive et d'avoir des échanges sur des thèmes très divers, qu'ils soient amicaux ou politiques. ■

Publicité

fidal
Fiduciaire Lambelet SA
Fondée en 1925
Maîtrise et performance
● Vérification de comptes
● Comptabilité
● Conseils fiscaux
● Evaluation et conseils en économie d'entreprise
● Expertises
Siège : Avenue Louis-Ruchonnet 15 - 1003 Lausanne
Succursale et courrier : Route de la Maladière 26 - 1022 Chavannes-près-Renens
Tél. 021 342 50 20 - Fax 021 342 50 39 - fidal@fidal-sa.ch
Membre de la Chambre fiduciaire

Photos: © Philippe Arnold / Xavier Duquaine

Les vignes du parc Saint-Claude ont été plantées avec le divico, un cépage résistant aux maladies.

Vignes communales d'Orbe : de belles ambassadrices du terroir local et de la région

Xavier Duquaine
Secrétaire municipal à Orbe

Le vignoble des Côtes de l'Orbe AOC (appellation d'origine contrôlée) auquel appartient le vignoble d'Orbe s'étend d'Yvonand à Eclépens, sur 23 communes du district Jura Nord vaudois. Ses 163 hectares, répartis sur une vingtaine de villes et villages, représentent 4.5% du vignoble vaudois. Avec 26.5 hectares, Orbe est une des quatre communes principales de l'appellation. Le vignoble est dispersé sur de petits coteaux de marnes courts pentus (30% de pente en moyenne) généralement orientés sud-est. Accrochées aux coteaux bordant la plaine de l'Orbe, au cœur de la campagne et des villages pittoresques, les vignes profitent d'un climat sec, idéal pour la culture des cépages rouges qui représentent deux tiers environ de la surface de cette appellation. Après avoir presque totalement disparu en 1957 – en ce temps-là, l'agriculture rapportait plus que la viticulture –, les vins des Côtes de l'Orbe ont petit à petit reconquis la place qu'ils méritaient.

> «Le **vignoble communal** se veut l'**ambassadeur** d'un terroir, d'une **histoire** et d'une **région**.»

Posséder ses propres vignes au cœur d'une telle appellation portant son nom était une évidence pour la commune d'Orbe, d'autant qu'elle possède sur son territoire de magnifiques traces – les fameuses mosaïques du domaine de Boscéaz – laissées par les Romains, grands amateurs de vin. Plus qu'une affaire de rentabilité, le vignoble communal se veut donc l'ambassadeur d'un terroir, d'une histoire et d'une région.

Contrat de vignolage

Au jour le jour, le domaine viticole de la ville est géré par le service communal «Constructions-Patrimoine-Urbanisme» et exploité par Monsieur Frédéric Gauthey. Ce jeune vigneron-encaveur a repris en 2017 le domaine familial de cinq hectares à Arnex-sur-Orbe.

En 2018, la commune d'Orbe a signé un contrat de vignolage de dix ans avec ce vigneron pour tous les travaux, de la plantation à l'étiquetage des bouteilles en passant par la taille, les traitements, l'entretien du sol et des plants, la vendange, la vinification, le suivi en cave et la mise sous verre. De son côté, la commune se charge de fournir les étiquettes et de promouvoir et vendre le vin.

D'entente avec Monsieur Gauthey, la commune d'Orbe a créé ses propres bouteilles ornées de magnifiques étiquettes découpées réalisées par une graphiste urbigène. Ces flacons contiennent tous les cépages à disposition, sans adjonction de raisins d'autres provenances, permettant ainsi de proposer un vin propre à la ville sous l'appellation «Réserve de la Commune d'Orbe» – Grand Cru des Côtes de l'Orbe AOC. Ce vin est proposé lors d'apéritifs organisés sur le territoire communal ou offert comme cadeau de la Municipalité aux hôtes de la ville. Le reste de la production est vendu directement aux habitant·es à la réception de l'Hôtel de Ville ou sur commande (par téléphone ou en ligne), ce qui représente entre 450 et 500 bouteilles par année. Une démarche a aussi été lancée auprès des restaurateurs de la ville.

Renouvellement des cépages

D'une superficie de 5080 m², le vignoble de la ville comprend trois parcelles distinctes (voir encadré) sur lesquelles sont produits des vins communaux d'excellente qualité provenant de différents cépages (gamay: 225 litres par an, soit 160 pots vaudois / divico: 225 litres par an, soit 320 bouteilles).

Les 2018 m² du parc Saint-Claude sont réservés au cépage divico planté en 2015. Un cépage très coloré qui s'avère fortement résistant aux trois principales maladies de la vigne rencontrées en Suisse (mildiou, oïdium et pourriture grise) et nécessite donc moins de traitements phytosanitaires... Une bonne chose pour la nature et les espaces verts et de loisirs situés à proximité!

Pour rappel, la durée de vie d'une parcelle de vigne est en moyenne de trente ans. Les parcelles des Nillonnes et celle de Sous le Château ont été plantées en 1968, replantées respectivement en 1998 et en 1990. On retrouvait jusqu'à il y a peu sur la plus grande parcelle des Nillonnes du gamay (vinifié en rouge et en rosé), alors que la parcelle Sous le Château était dédiée à une production relativement confidentielle de pinot noir et de chasselas. En 2022, la Municipalité a décidé de renouveler ces anciens plants de vigne afin, non seulement d'augmenter la qualité et la production, mais aussi d'élargir la palette de vins communaux, notamment des blancs. Ainsi, sur la parcelle des Nillonnes, le gamay a été remplacé aux deux tiers par deux cépages blancs, le chasselas et le divona, un nouveau cépage multi-résistant né de l'union du gamaret et du bronner, les mêmes parents que son grand frère rouge, le divico. La parcelle Sous le Château a été, elle, entièrement replantée avec du divico.

En attendant de pouvoir vendanger ces «nouvelles» vignes, la commune va passer par une période de transition qui permettra d'écouler les stocks de gamay. Et histoire de marquer le coup, la dernière récolte de gamay rouge a été mise en bouteilles sous forme de pots vaudois de 140 centilitres. Un beau clin d'œil à la tradition et au terroir vaudois! ■

La dernière récolte de gamay rouge a été mise en bouteilles sous forme de pots vaudois de 140 cl.

Avec ses 2424 m², la parcelle des Nillonnes est la plus grande de la commune.

Parcelles et encépagement

N° RF	Nom	Superficie (m²)	Âge (an)	Encépagement
2324	Nillonnes	2424	28	gamay, chasselas, divona
608	Sous le Château	648	20	divico
361	Parc St-Claude	2018	3	divico
Total superficie (m²)		**5080**		

Quelles actualités et spécificités communales dans les autres régions viticoles?

Aigle, Corcelles-près-Payerne, Mont-sur-Rolle et Orbe ont accepté, pour ce dossier, de nous parler de leur vignoble et de leurs projets dans ce domaine, mais quelles sont les actualités ou spécificités communales dans les autres régions viticoles? Voici quelques exemples.

Stéphanie Andrzejczak
Chargée de communication
et du magazine
Point CommUNE!
à l'UCV

Bourg-en-Lavaux

La commune est propriétaire de 128 276 m² de vignes. C'est une des trois communes à proposer encore de nos jours une mise des vins annuelle.

La commune et ses vignes ont fait parler d'elle l'an dernier puisque la Municipalité a renoncé à prendre le virage biologique dans les vignes dont elle est propriétaire, au terme de débats houleux. Quelques mois plus tard, le Conseil communal a demandé à la Municipalité d'étudier la mise en place d'une culture du vignoble communal sans produits de synthèse.

Il ne s'agit plus de prendre le virage biologique ni d'obtenir une certification mais de mettre sur pied un projet pilote, d'une durée de quatre à cinq ans, sans produits de synthèse sur au moins 25% du domaine communal. Le projet pilote permettra de définir s'il faut étendre cette manière de faire ou l'abandonner. Il implique un surcoût et une baisse de rendement durant les deux à trois premières années mais ceux-ci sont a priori supportables pour la commune dont les bénéfices annuels de ces terres vitivinicoles ont été de 90 000 CHF en moyenne ces dix dernières années[1]. Un projet pilote à suivre!

Publicité

VENEZ DÉCOUVRIR PERMIZ LORS
DE LA JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES
LE 8 JUIN 2024 À AIGLE.

PermiZ

LES AVANTAGES DE PERMIZ
- Structure uniformisée des procédures des demandes d'autorisations de construire.
- Service rapide et Hotline personnalisée.
- Conformité aux recommandations n°7 & 8 du guides des bonnes pratiques de la Cour des Comptes de septembre 2021.
- Création de procédure selon les besoins.
- Création d'API pour échanger avec les SIT et les GED (développement à établir).
- Autonomie communale assurée et formation du personnel communal comprise.
- Possibilité d'échange avec des bureaux intercommunaux.

QU'EST-CE QUE C'EST ?
PermiZ est une solution web (Software as a Service) qui permet de centraliser et mettre en forme les demandes d'autorisations de construire cantonales (CAMAC) et communales (68a RLATC).

GESTION DES PERMIS DE A À Z
Gérer les dossiers de demandes d'autorisations de construire au niveau de l'administration communale relève d'une science du management bien particulière. Avec PermiZ, de la réception à l'archivage du dossier, l'ensemble des documents liés à la procédure sont répertoriés et organisés de manière simple et chronologique sur la plateforme.

WWW.PERMIZ.CH

swiss made software
LIA Innovations sàrl
Route de Morat 3
1595 Faoug (VD)
info@lia-innovations.ch
T: + 41 (0)26 565 565 8

Vully

La région du Vully est la plus petite région viticole vaudoise. Elle compte 24 vignerons-encaveurs et plus de 26 cépages[2]. Il s'agit de la seule région viticole de Suisse se trouvant sur deux cantons différents, Vaud (58 hectares) et Fribourg (94 hectares), mais possédant ensemble une AOC commune. De par cette particularité, le Règlement sur les vins vaudois comprend de nombreuses spécificités pour Vully. Ainsi, par exemple, le paragraphe 2 de l'article 14 spécifie que «Pour le vignoble du Vully, seuls sont admis les cépages figurant à l'annexe de l'ordonnance fribourgeoise du 1er octobre 2009 sur la vigne et le vin.»

Champagne

L'appellation Bonvillars s'étend de Montagny-près-Yverdon à Concise en passant par une succession de villages que sont: Valeyres-sous-Montagny, Fiez, Champagne, Bonvillars, Onnens, Corcelles-près-Concise et Grandson.

Parmi les communes à disposer de l'AOC Bonvillars, Champagne a fait beaucoup parler d'elle et de son vin! En 1974, la Suisse et la France ont signé un traité portant sur la protection des indications de provenance, des appellations d'origine et d'autres dénominations géographiques mais les Suisses n'ont pas l'idée à cette époque de protéger l'appellation Champagne dans ce traité. Les choses s'enveniment en 1998 lors de la visite de Jacques Chirac. La Champagne française veut protéger ses produits et interdire à la commune suisse d'afficher son nom sur ses bouteilles, bien qu'il s'agisse d'un chasselas et non pas d'un vin effervescent.

Les recourants suisses perdent leur procès devant la Cour européenne de justice en 2007. Mais en janvier 2021, le Conseil d'Etat vaudois accorde la création d'une AOC «Commune de Champagne», en tant que soutien moral et légal. Or, trois mois plus tard, cette nouvelle AOC se voit rejetée par la Cour constitutionnelle vaudoise, toujours au nom des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne. Le combat se poursuit puisque les recourants ont déposé un recours contre la décision de la Cour constitutionnelle. Le Conseil d'Etat, quant à lui, a également fait recours auprès du Tribunal fédéral[3].

Quelle que soit son appellation, nous nous réjouissons de déguster le vin de la commune lors de l'édition 2025 de la Journée des communes vaudoises qui sera organisée par Champagne! ■

1. 24heures.ch/bourg-en-lavaux-vers-des-vignes-communales-sans-produits-de-synthese-809504458317
2. vully.ch
3. cavedebonvillars.ch/fr/propos-de-nous/champagne/

Publicité

Passage à l'action avec les plans énergie et climat communaux (PECC)

Près de 80 communes vaudoises se sont lancées dans le programme PECC, proposé par le Canton. Parmi elles, une quarantaine ont déjà établi leur stratégie et entamé la mise en œuvre. Retours d'expérience avec trois conseillers municipaux: Jean-Yves Cavin à Bourg-en-Lavaux, Maxime Meier à Bretigny-sur-Morrens et Thomas Marchand pour la commune de Coppet.

Amélie Vouardoux
Cheffe de projet
à l'OCDC

Les trois communes sont engagées dans la mise en œuvre de leur plan d'action PECC depuis plusieurs mois maintenant. Comment cela se passe-t-il?

Thomas Marchand (TM): Très bien! Depuis la validation du préavis en août 2023, un certain nombre de chantiers ont commencé en parallèle. Nous nous sommes notamment lancés dans l'optimisation de l'éclairage public, l'arborisation des espaces publics et la réalisation de la planification énergétique du territoire. Nous continuons aussi à travailler à la mise en place d'un chauffage à distance dans le bourg.

Jean-Yves Cavin (JC): La mise en œuvre se passe très bien dans la mesure où la Municipalité et les différents services ont été impliqués dès la phase d'élaboration du PECC: les mesures choisies viennent des personnes ou des services qui doivent maintenant les réaliser. Il y a une sorte d'émulation collective qui s'est créée et cela aide à la concrétisation.

Quelles sont les premières actions que vous avez mises en place?

JC: La première action a été la création d'un fonds pour l'énergie et la durabilité, qui puisse alimenter des subventions communales dédiées à la rénovation énergétique. Ces subventions sont proposées à la population depuis le mois de novembre. En parallèle, nous avons par exemple posé des panneaux solaires sur la STEP, créé un guide spécifique pour aider à l'installation de panneaux solaires dans les zones classées de la commune, lancé un projet de chauffage à distance à Grandvaux ou encore travaillé sur la création de potagers communaux. Les réflexions issues du PECC influencent également les différentes politiques: nous avons notamment intégré dans la révision de notre plan d'affectation communal (PACom) les questions de la récupération des eaux de pluie et de la biodiversité sur les parcelles privées.

> «En réalisant **cette démarche**, on se rend compte que beaucoup de choses peuvent être **adaptées simplement** en se posant des questions sur les **pratiques habituelles**.»
>
> *Jean-Yves Cavin*

Maxime Meier (MM): De notre côté, nous sommes passés au LED pour l'éclairage public, avons mis en place plusieurs bancs sur des chemins accessibles à

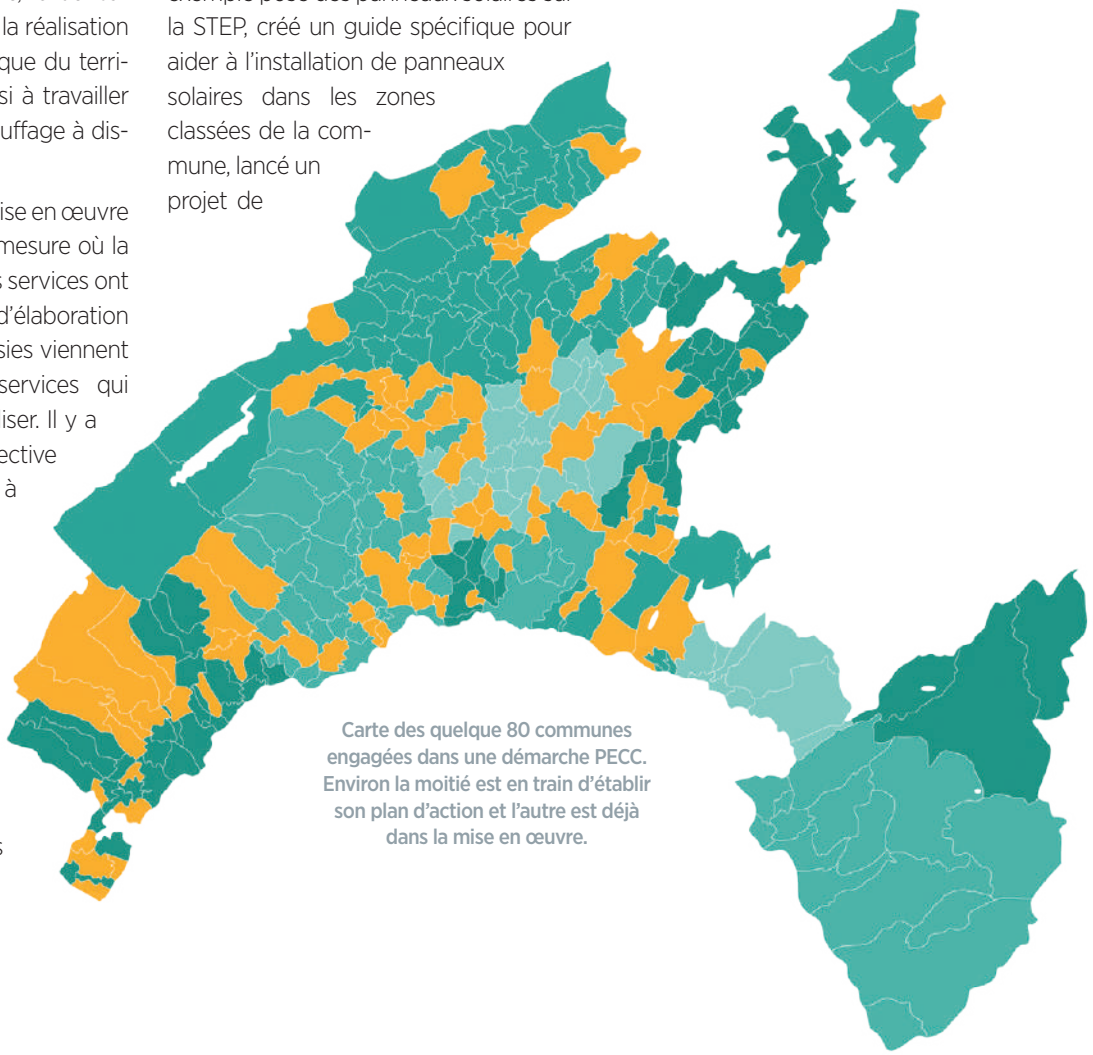

Carte des quelque 80 communes engagées dans une démarche PECC. Environ la moitié est en train d'établir son plan d'action et l'autre est déjà dans la mise en œuvre.

tous les âges pour favoriser la mobilité douce, autorisé l'agrandissement de jardins collectifs ou encore appliqué des mesures d'exemplarité dans l'organisation des manifestations communales. Actuellement, nous travaillons à affecter une parcelle d'utilité publique en zone dédiée à l'énergie solaire ainsi qu'à la mise en place d'une taxe sur l'électricité afin de financer un fonds climat.

Les PECC, de quoi s'agit-il exactement ?

Le programme PECC propose un appui technique et financier pour accompagner les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans énergie et climat.

Les petites et moyennes communes sans personnel dédié peuvent ainsi faire appel à une subvention pour bénéficier de l'accompagnement technique d'un mandataire. Cette subvention, d'un montant total de 18 500 CHF par commune, se répartit sur quatre ans : dans un premier temps, pour l'élaboration du plan d'action, et ensuite pour le suivi de la mise en œuvre.

Différents outils pratiques sont également mis à disposition des communes pour les accompagner dans la démarche : cartes, fiches d'action, guides, modèle de plan climat, etc.

Ainsi, le PECC permet de regrouper et coordonner les démarches des différents dicastères, ce qui assure une cohérence entre les actions entreprises et permet de rallier la population et de l'informer de manière unifiée. L'objectif est de simplifier la démarche des communes pour favoriser un passage à l'action.

Plus d'informations sur www.vd.ch/pecc

Qu'est-ce que le programme PECC vous apporte dans la démarche ?

TM : Le PECC structure et coordonne toutes les actions et son approche participative lui donne une légitimité face à la population. Par ailleurs, n'étant pas un spécialiste de la transition écologique, le coaching d'un mandataire m'a beaucoup aidé à la mise en place d'une stratégie coordonnée.

MM : Le PECC est très utile pour notre Municipalité afin d'avoir un échange de bonnes pratiques. Il nous permet de voir ce qui est fait dans d'autres communes et de partager des idées. Le recours à un mandataire qualifié soutient une Municipalité de milice comme la nôtre. Cela permet de mieux cerner les différents enjeux et de nous accompagner dans certaines démarches comme les actions participatives. Les formations qui sont proposées dans le cadre du PECC nous apportent des outils supplémentaires pour répondre aux enjeux climatiques.

Et, finalement, revenons au tout début. Qu'est-ce qui vous a poussés à vous engager dans un PECC ?

MM : A Bretigny-sur-Morrens, le PECC a répondu à une volonté de la Municipalité d'agir pour le climat à son échelle. La commune était sensible à ces enjeux depuis de longues années et le programme a pu lui apporter les conditions cadres et susciter des réflexions de manière transversale. Ces réflexions permettent d'allier plusieurs politiques publiques de compétence communale pour agir à notre échelle au niveau du climat.

JC : A Bourg-en-Lavaux, c'est un postulat du Conseil communal sur la réalisation d'un plan climat qui a donné le déclic. Quelques mois plus tard, le programme PECC sortait et permettait d'y répondre.

TM : La prise de conscience de l'urgence de la situation climatique ! La commune doit se préparer à la transition écologique et, à notre échelle, nous devons participer à la diminution de nos émissions de CO_2. De plus, les objectifs 2040 et 2050 de la Confédération et du Canton sont ambitieux, il ne fallait pas attendre… Le PECC m'a semblé être l'outil idéal pour y arriver. ■

Une formation pour se lancer dans la démarche

Le 17 mai prochain (de 9h-16h30, à Jongny), une journée de formation est proposée aux élu·es des exécutifs communaux et employé·es des administrations communales intéressé·es par le programme PECC.

- Pourquoi s'engager dans un PECC ?
- Comment élaborer son plan énergie et climat communal ?
- Quels outils sont mis à disposition ?
- Comment fonctionne la subvention ?

La formation répondra à ces questions et bien d'autres. Des moments d'échanges et de partages d'expériences sont également prévus afin de discuter des spécificités des communes.

Plus d'informations et inscriptions sur www.ucv.ch/formations

« **Réaliser un PECC** est aussi **accessible** pour des petites communes de moins de 900 habitants comme la nôtre. Ce qui est mis en place par le Canton permet de **prioriser** les actions et **développer** une vision sur le long terme. »

Maxime Meier

Photo © Steve Guenat / UCV

Sébastien Meylan, vigneron-tâcheron

Depuis 23 ans, Sébastien Meylan est le vigneron-tâcheron de la commune de Bougy-Villars. Issu d'une lignée de vignerons de père en fils depuis 1689, il nous explique les missions qu'il exerce pour la commune.

Quelles sont les missions que la commune vous confie pour les vignes qu'elle possède ?
Mon rôle est de travailler les 3.2 hectares de vigne communale afin d'obtenir la qualité et la quantité de raisin souhaitées, ceci malgré les aléas climatiques. Je travaille pour le compte de la commune de Bougy-Villars qui m'engage sur la base d'un contrat de vignolage et je suis rémunéré en fonction de la surface, d'une part, et du prix de la récolte, d'autre part.

> « Je travaille pour le compte de la commune de Bougy-Villars qui m'engage sur la base d'un **contrat de vignolage** et je suis rémunéré en fonction de la **surface**, d'une part, et du **prix de la récolte**, d'autre part. »

Je cultive ce domaine comme le mien, avec mes machines et mon personnel, selon les principes de la viticulture intégrée avec l'obtention du certificat Vinatura.

La commune de Bougy-Villars possède une cave et un pressoir dans le bâtiment de la salle communale, je m'occupe donc aussi du pressurage, puis les travaux de cave sont réalisés par l'entreprise Dutoit caviste, sous les directives de la maison Schenk qui rachète l'ensemble de la récolte en vin rond.

Quelle collaboration entretenez-vous avec la commune tout au long de l'année ?
En plus des contacts liés à mon rôle de vigneron-tâcheron pour la commune, je contribue au choix de la réserve communale et j'ai aussi pour mission de signaler les dégâts dans le vignoble et aux capites. Il m'arrive aussi de remplacer l'employé communal lors de son absence en hiver pour aider au déneigement.

Quels avantages cela représente-t-il d'être le vigneron-tâcheron d'une commune par rapport à un vigneron qui exploiterait uniquement ses vignes ?
L'avantage de mon côté est d'avoir un revenu régulier pour l'entretien des vignes. Pour la commune, cela lui permet de se décharger des soucis pratiques liés à l'exploitation de son domaine tels que l'achat du matériel, la gestion du personnel saisonnier, la protection phytosanitaire et les diverses obligations administratives inhérentes au métier.

Avez-vous vu une évolution de votre métier de vigneron-tâcheron pour la commune depuis ces vingt dernières années ?
Il y a eu en effet plusieurs changements au fil des ans. Le prix d'achat du vin a baissé par exemple et des quotas de production, destinés à éviter une surproduction, ont été mis en place. Cette réduction de production a été très positive pour la qualité des vins mais aussi au niveau des rendements de vendange, qui sont plus réguliers.

La libéralisation des importations et l'introduction des contrôles de cave ont également marqué des changements dans le secteur.

Finalement, pour ce qui est de Bougy-Villars spécifiquement, le bâtiment de la commune où mon prédécesseur et ses employés logeaient, a été transformé et est devenu l'administration communale (ainsi que deux appartements). ■

DES SÉANCES POUR RÉGLER LA GOUVERNANCE D'UNE ORGANISATION ?

Avec la "réunionite" vécue, parfois subie, comment la tenue de séances pourrait-elle améliorer la gouvernance d'une organisation ? La théorie des jeux révèle un enseignement paradoxal, jugez plutôt par vous-mêmes :
- la poursuite de l'intérêt individuel n'est souvent pas compatible avec celle de l'intérêt du groupe
- chaque individu atteint le plus haut niveau de résultat en priorisant sur l'intérêt commun, devant son propre intérêt.

La réunion de la Commission
Parmi les exemples illustrant la théorie des jeux, citons le célèbre Dilemme du prisonnier et revenons plus en détails sur la Réunion de la commission, une situation que les administrations publiques connaissent bien.

Le temps de peindre le décor : le démarrage de cette réunion de commission est fixé à vendredi, 17 heures. La commission ne peut siéger efficacement que si tous ses membres sont présents, chacun décidant de son heure d'arrivée. Somme toute, les intérêts des participants à cette réunion sont résumables ainsi :

- si un membre sait que les autres seront à l'heure, il préfère être à l'heure, car cela permet à la commission de terminer dans les temps.

- s'il sait que quelqu'un arrivera en retard, il préfère lui aussi arriver plus tard afin de ne pas attendre que tout le monde soit arrivé.

Les maths nous disent que 2 issues sont meilleures que toutes les autres, lorsque (a) tout le monde arrive à l'heure (Optimum de Nash) ou (b) tout le monde arrive en retard (Equilibre de Nash). Dans un "jeu" comme celui-ci, tous les participants ont les mêmes préférences : tous préfèrent arriver à l'heure. Toutefois, si d'expérience quelqu'un arrive en retard, tous préféreront arriver en retard pour s'éviter une attente inutile.

Stéréotypé, cet énoncé renvoie à notre quotidien professionnel : si nous désirons arriver à l'heure aux réunions, préparés à prendre les meilleures décisions et conclure dans les temps, comment soutenir un groupe de "joueurs" à priori bien intentionnés ?

La séance, ce cercle pour les gouverner tous
Les soucis de présence, de ponctualité ou de prise de décision collective rencontrés par les administrations publiques sont semblables à ceux d'une association professionnelle ou d'une coopérative d'habitation.
Publiques ou privées, ces organisations avancent aussi bien avec des collaborateurs rattachés qu'avec des entreprises affiliées. Avec l'informatique et la mise en réseau des acteurs, cette complexité peut s'envisager autrement. Grâce à la gestion électronique des documents (GED) embarquée dans un outil de gestion des séances web-based et à sa fonction de recherche par mot-clé, un logiciel comme Meeting permet d'optimiser les interactions entre participants avant, pendant et après les réunions.

Meeting, la solution pour gérer les séances (avant, pendant et après)
Si les membres d'un conseil décisionnel s'appuient sur une solution comme Meeting pour se préparer à une séance, ils l'utiliseront également en interaction avec leurs équipes opérationnelles. En effet, si ces dernières ne prennent pas part aux séances, elles ont œuvré pour les points présentés par la secrétaire générale d'une municipalité, le trésorier d'une association etc. et continueront à le faire une fois la séance terminée.
De l'avis d'un utilisateur Meeting :
« les questions d'adjudication sont préparées et consignées dans la séance avec toutes les informations utiles : le nombre d'entreprises consultées, les offres, la préconisation du service, etc. Alors que toute la procédure d'appel d'offre prend beaucoup de temps, le traitement de ce point en séance est réglé en une minute. »

Après chaque réunion, le procès-verbal est transmis aux participants en un simple clic. Au-delà du gain de temps, citons l'impact positif sur la qualité des échanges en réunion perçue par une commune romande :
« Le Conseil municipal siège environ 40 fois par année [...] cela représente approximativement 480 à 600 décisions. L'avantage premier de cet outil est que l'ensemble des conseillers accède à la même information, un élément fondamental pour une prise de décision de consensus. »

+d'infos sur Meeting : **www.citizen.ch/meeting**

Spécialiste pour la transformation numérique de

AVDCH! Une 45e assemblée générale au sommet!

La 45e assemblée générale de l'Association vaudoise des contrôles des habitants (AVDCH) a eu lieu le vendredi 17 novembre 2023 à Leysin, dans la prestigieuse école privée de gestion hôtelière, sous les délicats flocons de neige.

Evelyne Rouge
Préposée au contrôle des habitants à Aigle

Teuta Jakaj
Préposée au contrôle des habitants à Ecublens

C'est dans un ancien palace construit en 1896, où se trouve actuellement la très réputée école de gestion hôtelière, que s'est tenue la 45e assemblée générale de l'AVDCH. Les participant·es ont été reçu·es par les élèves de la Swiss Hotel Management School (SHMS) qui se sont occupés de l'accueil et du déroulement de la journée.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres ainsi qu'aux invité·es, Madame Nadine Cossy, présidente de l'AVDCH, a ouvert la 45e assemblée. Elle a, dans un premier temps, cédé la parole au syndic des lieux, Monsieur Jean-Marc Udriot. Monsieur le syndic a souligné dans son discours le rôle primordial des services des habitants dans les communes.

Présence de Madame la conseillère d'Etat, Isabelle Moret

Cette année a été marquée par la première participation de Madame Isabelle Moret, conseillère d'Etat en charge notamment du Service cantonal de la population, autorité de surveillance des services des contrôles des habitants. Dans son discours, Madame Moret a rappelé les principaux enjeux de la fonction et du rôle des services des habitants pour notre canton.

Madame Moret entourée du comité de l'AVDCH avec, de gauche à droite: Evelyne Rouge, Nadine Cossy, Didier Soster, Teuta Jakaj, Sophie Guinchard, François Gasser, Maria Frei et Rizwan Khokhar.

«Il m'est immédiatement apparu que vos fonctions, en qualité de préposé·e aux contrôles des habitants, sont essentielles pour nos communes vaudoises mais surtout pour la population étrangère et suisse, domiciliée dans notre canton, soit plus de 800 000 personnes. Vous êtes la porte d'entrée de notre canton, le premier contact, le premier relais… un rôle important et toujours plus exigeant.»

Elle a informé également l'assemblée qu'elle a reçu au début de son mandat le comité de l'AVDCH avec qui elle fera régulièrement un point. Elle souhaite profiter de l'occasion pour remercier les préposé·es, entre autres, pour l'ensemble du travail accompli parallèlement aux nombreux défis que nous menons ensemble pour notre population.

L'association et objectifs 2024

Madame Nadine Cossy, présidente, a donné lecture du rapport annuel d'activités 2022-2023. Celui-ci présente les activités du comité durant l'année dont les nombreux groupes de travail internes et cantonaux, l'amélioration de l'offre en formation en collaboration avec le Service de la population (SPOP) ainsi que la reconnaissance du métier auprès des Municipalités, préfectures et services du Canton. L'AVDCH met également un point d'honneur à conserver de bonnes relations avec le SPOP, comme ces dernières années, notamment en travaillant de pair tant dans les projets que sur le plan de la formation.

La présidente a exposé à l'assemblée les objectifs pour la période à venir, en plus de la gestion courante, qui sont:

- Présenter une stratégie et une priorisation de nos actions pour la reconnaissance et la valorisation de notre métier;
- Proposer une formation métier sur le thème des curatelles avec des ateliers pratiques. >>>

La présidente a conclu son rapport d'activités sur l'assurance que les habitant·es sont et resteront au cœur des préoccupations de l'AVDCH. L'association souhaite anticiper au mieux les problématiques de terrain et trouver un bon équilibre afin de maintenir la qualité des prestations tout en répondant également aux besoins et attentes de nos partenaires étatiques.

ChatGPT, également de la partie

La parole a été ensuite donnée à Monsieur Stève Maucci, chef du Service de la population, autorité cantonale de surveillance des services des habitants. Il a profité de l'occasion pour remercier sincèrement les préposé·es pour le travail effectué et la collaboration avec le SPOP. Il a également rappelé les principaux objectifs et enjeux pour la prochaine année et s'est réjoui de poursuivre ensemble les projets à venir.

Une touche d'humour très appréciée est à souligner dans le discours de Monsieur Stève Maucci. Il a ainsi utilisé en direct ChatGPT pour l'aider dans son discours. ChatGPT a choisi certaines fois des termes n'ayant pas eu le sens que Monsieur Maucci aurait souhaité… ce qui a déclenché des rires dans l'assemblée. Ceci démontre notamment la limite des outils informatiques et que rien ne pourra remplacer les relations humaines.

Publicité

TINGUELY
7/7 jours 24/24h
Quand la nature s'exprime, nous sommes là !

Curage | Pompage
Contrôle caméra
Balayage
Déneigement

021 621 80 90 • info@tinguely-voirie.ch • www.tinguely-voirie.ch

Des conférenciers au sommet de leur domaine

Après la partie statutaire, les membres et invité·es ont eu le plaisir de pouvoir écouter les présentations successives à savoir :

- Exposé de Monsieur Jonathan Favre, adjoint de direction AAS&CRD

Monsieur Favre a présenté les régions d'action sociale du canton de Vaud et les principales prestations remises. Un appui social et la délivrance de la prestation financière a également été évoquée, tout comme l'insertion par la formation. Une explication détaillée du traitement des fiches du contrôle des habitants a été soulignée et Monsieur Favre a remercié les communes pour leurs précieuses et indispensables collaborations. L'exposé complet est à disposition sur le site de l'AVDCH.

- Exposé de Michel Walthert, responsable filière chez AvenirFormation

Monsieur Walthert a expliqué les différentes formations délivrées par l'école AvenirFormation. Il a également présenté l'organisation des cours, leur contenu et les exigences liées aux examens. L'exposé complet est également à disposition sur le site de l'association.

- Présentation de Vaud Rando par Monsieur Etienne Poget, membre d'honneur de l'AVDCH

Monsieur Poget a présenté le site internet vaud-rando.ch avec les différentes randonnées à disposition ainsi que les parcours qu'il est possible de préparer en fonction de ses envies. Un second site est également commenté : balades.ch. Monsieur Poget est retraité et membre d'honneur de l'AVDCH.

- Présentation du projet Leysin 365 par Monsieur Michel Paccaud

Monsieur Paccaud a révélé le projet Leysin 365 et expliqué de manière détaillée les enjeux pour la commune et ses habitant·es. Plusieurs trajets ont été présentés et des projections futuristes ont également été commentées, avec les avantages et points d'attention pour la population résidente et les visiteurs attendus.

Une assemblée générale dans les petits plats…

A la fin de la partie officielle, les membres et invité·es ont été conviés à participer à l'apéritif suivi du somptueux repas sous forme de banquet représentant certaines régions du monde. Les mets ainsi que le magnifique buffet de desserts ont été élaborés par les étudiants encadrés de leur professeur.

La suite de la journée était organisée dans le cadre d'un projet académique des étudiants. Ils avaient notamment mis en place un système de QR code pour les inscriptions aux activités qui ont eu lieu l'après-midi.

Un programme pour la soirée était également prévu pour celles et ceux qui souhaitaient poursuivre avec un repas gastronomique et la nuitée dans cet ancien palace. Les fins gourmets que sont nos membres ont apprécié le programme de cette journée qui restera à l'esprit de toutes et tous.

Assemblée générale 2024

Le comité de l'AVDCH se réjouit d'ores et déjà de retrouver ses membres et invité·es pour la prochaine assemblée générale de l'AVDCH qui aura lieu le vendredi 1er novembre 2024 à Veytaux. ■

ASCCGV! Où nous trouver?

L'Association des secrétaires de conseils communaux et généraux vaudois (ASCCGV) poursuit une mission d'information, de formation et d'accompagnement. Le comité travaille à donner de la visibilité à son action.

Anne Devaux
Membre du comité
de l'ASCCGV

Au cours du dernier trimestre 2023, plusieurs articles publiés dans des quotidiens[1] ont mis en valeur le rôle des secrétaires de conseils ainsi que celui de l'ASCCGV. Ces publications participent à notre visibilité et permettent au grand public, y compris les élu·es communaux·ales, de prendre conscience de l'ampleur de nos tâches. La présence de l'association dans le Canton est d'autant plus utile qu'elle répond aux préoccupations des secrétaires et apporte les services dont ils et elles ont besoin. Durant l'année 2023, le comité a travaillé pour en faciliter l'accès à toutes et tous, sur la Toile comme sur le terrain.

Notre site internet: un lien fort avec nos membres

Le nouveau site internet de l'ASCCGV a été mis en ligne en décembre dernier. Si les actualités et l'agenda sont des pages publiques, les informations, FAQ et forum sont réservés à nos membres dont le nombre a passé la barre des 150, soit la moitié des communes vaudoises.

Les membres ont accès aux modèles de documents (cahiers des charges-types, gestion des votations et élections, archives, etc.) ainsi qu'aux dossiers thématiques et bases de connaissances.

Des échanges enrichissants et dynamiques, via le forum, permettent de discuter et de consulter ses homologues. Selon le choix de chaque membre, une alerte est envoyée par email signalant l'ouverture d'une nouvelle discussion. Cette alerte sonne aussi comme une invitation à y participer ou simplement en suivre le fil.

Le site est également une porte d'entrée ouverte aux secrétaires non membres pour nous contacter et soumettre leurs demandes auxquelles nous répondrons.

L'association relaie les annonces de postes de secrétaire à pourvoir. Une page publique est dédiée aux remplacements temporaires avec une liste de secrétaires volontaires et la possibilité de s'inscrire. Sans oublier que le comité propose des parrainages selon les besoins de tout·e secrétaire sur simple demande.

L'ASCCGV interagit également sur les réseaux sociaux Facebook et LinkedIn.

Nous retrouver sur le terrain

Les formations sont l'occasion de rencontrer les membres du comité ainsi que ses collègues. Ces formations sont ouvertes à tous et toutes les secrétaires de conseils du Canton. L'expérience montre que des élu·es du bureau du conseil accompagnent volontiers leur secrétaire à ces formations lorsque le thème les implique.

Notre prochaine formation portera sur la protection des données personnelles et sera animée par Cécile Kerboas, préposée cantonale vaudoise à la protection des données. Deux sessions sont organisées en fin de journée, l'une à Yverdon-les-Bains le 22 février et la seconde à Saint-Prex, le 21 mars 2024. Chaque session sera suivie, comme d'habitude, d'une verrée informelle.

L'actualité de nos formations se trouve sous la rubrique «Agenda» du site internet. ■

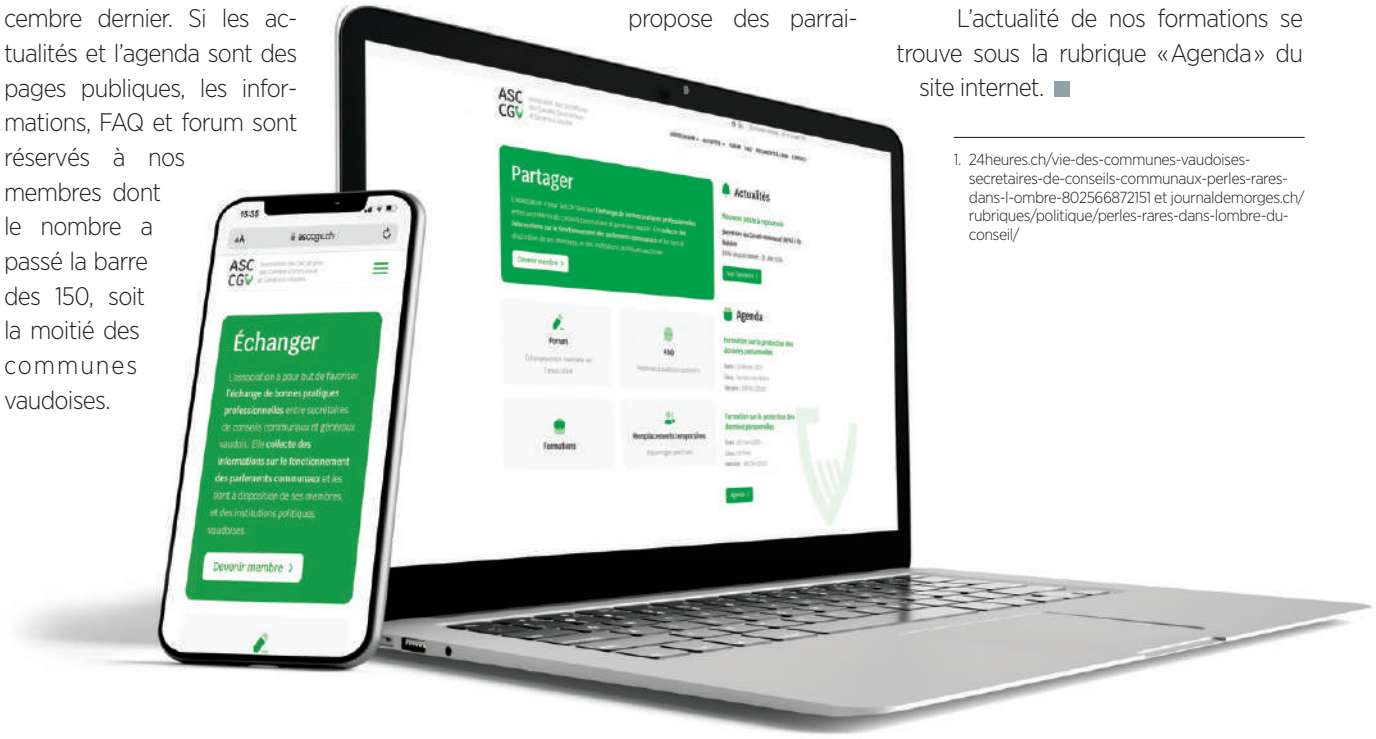

1. 24heures.ch/vie-des-communes-vaudoises-secretaires-de-conseils-communaux-perles-rares-dans-l-ombre-802566872151 et journaldemorges.ch/rubriques/politique/perles-rares-dans-lombre-du-conseil/

AVIATCO ! Protection incendie : retour sur la journée de formation

S'il est un domaine bien spécifique et particulièrement pointu, dont les techniciennes et techniciens communaux ont la charge et les communes la responsabilité, c'est bien celui de la protection incendie des bâtiments.

Charles Wernuss
Chef de secteur police des constructions à Echallens

Le fruit d'une collaboration intense et étroite entre l'AVIATCO et l'ECA

C'est pour cette raison que le comité de notre association faîtière (l'AVIATCO) a mis sur pied, pour la cinquième fois consécutive, une journée entière de formation destinée aux responsables communaux en matière de protection incendie. Celle-ci s'est déroulée le 4 octobre dernier, à Lausanne, et a été réalisée grâce à un partenariat privilégié avec le service prévention incendie de l'ECA (plus particulièrement avec son groupe support aux communes & formation).

Une formation qui a été un succès

Ce ne sont pas moins d'une cinquantaine de technicien·nes qui ont pris part à cette journée de formation concernant la police du feu.

Les principaux thèmes abordés par les différents intervenants de la journée portaient sur :

- La nouvelle répartition des compétences entre Canton et Communes selon l'annexe II du Règlement d'application de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC). Une analyse de dossiers de compétence municipale a été réalisée, sous la forme d'un atelier pratique.
- Les nouvelles prescriptions de protection incendie (édition 2026) : les changements à venir, les grandes orientations et les questionnements.
- POCAMA : un rappel des principes actuels et des orientations à venir relatives à l'organisation de manifestations publiques a été fait. Des échanges ont aussi eu lieu sur les besoins et les attentes des participant·es.

© ECA

- La sécurité incendie sur les chantiers dans tous ses états. Cette partie abordait le rôle, les compétences et les responsabilités des communes et évoquait les contrôles à effectuer, les mesures correctrices à ordonner et les conséquences lors d'incidents en cas d'absences de contrôle.
- Les procédures de permis de construire et d'habiter/utiliser spécifiques aux éléments naturels ont été rappelées. Les mesures correctrices possibles, la proportionnalité coût-bénéfice des mesures de consolidation / protection supplémentaires et les subsides à disposition ont été abordés dans cette partie.

Les réponses aux questions les plus fréquentes posées par les participant·es (FAQ) ont aussi été partagées.

L'occasion de partage d'expériences et d'échanges fructueux

Cette formation était l'occasion de rafraîchir ou parfaire ses connaissances dans les divers domaines de la protection incendie en parcourant, ensemble, les divers sujets proposés mais aussi de partager avec les collègues nos expériences vécues et d'y recevoir l'éclairage avisé des formateurs·trices et expert·es de l'ECA.

Placée sous la conduite de Madame Anne Gillardin Graf, directrice de la division prévention, ECA Vaud et de Madame Claudine Christe, responsable de la formation, cette journée a aussi été l'occasion, pour chacun·e, de faire plus ample connaissance avec les collaborateurs·trices du service prévention incendie de l'ECA et des responsables de secteur régionaux. ■

AVIATCO! Mise en place du formulaire pour le plan d'élimination des déchets de chantiers

L'Association vaudoise des ingénieurs et architectes communaux (AVIATCO) a été sollicitée pour participer à la conception et la mise en place d'un plan d'élimination des déchets de chantiers. Cette initiative collaborative a été réalisée en partenariat avec la Direction générale de l'environnement (DGE-GEODE), sous la direction de Monsieur Nigg.

Patrick Gérard
Membre du comité
de l'AVIATCO

Contexte

Le Canton a pour objectif d'augmenter la valorisation (réemploi, recyclage) et éviter la mise en décharge des déchets de chantiers mais également de faire appliquer la législation (Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED – 2016) et Règlement cantonal de prévention des accidents dus aux chantiers (RPAC – 2023)) ainsi que les normes professionnelles (SIA 430 - 2023).

L'article 16 de l'ordonnance impose, lors de travaux de construction, que le maître d'ouvrage indique dans sa demande de permis de construire à l'autorité compétente la qualité et la quantité des déchets qui seront produits ainsi que les filières d'élimination prévues.

La collaboration fructueuse avec la DGE-GEODE

L'AVIATCO a travaillé en étroite collaboration avec la DGE-GEODE mais également avec les responsables du mandat : David Martin, ingénieur en en-

Publicité

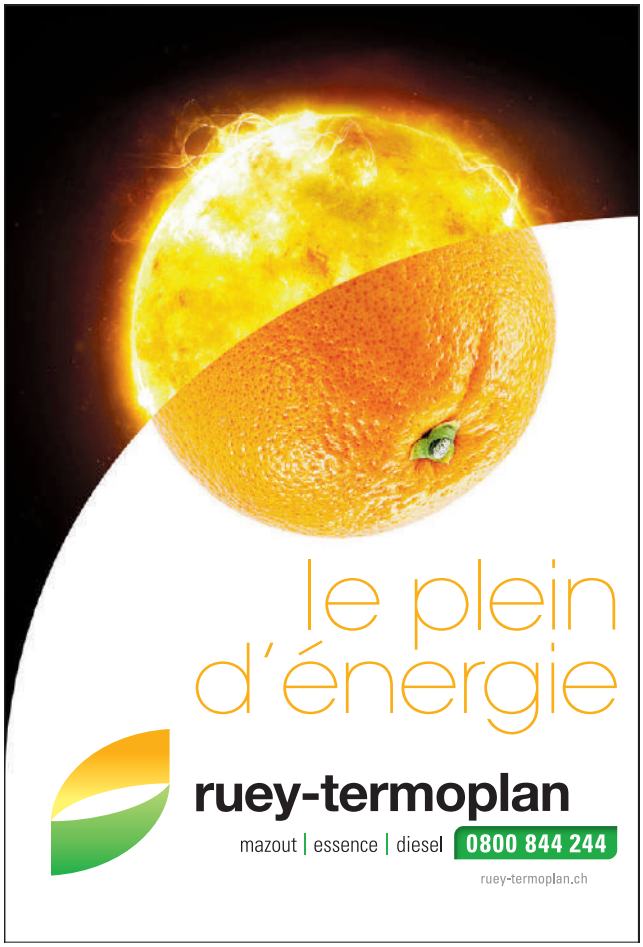

vironnement, Anne-Claude Cosandey, les ateliers C, et Irène Birolini, Prona Romandie. Cette coopération a permis de combiner l'expertise technique de l'AVIATCO avec la réglementation et la vision stratégique de la DGE-GEODE. Les mandataires ont joué un rôle-clé dans l'orientation du processus, la synthèse de nos contraintes techniques et l'alignement des objectifs.

La conception du formulaire

Le formulaire qui ressort de cette collaboration vise à simplifier le processus de mise en œuvre du plan d'élimination des déchets de chantiers conformément à l'article 16 OLED. Il prend en compte les spécificités des déchets générés sur les chantiers de construction, en fournissant des catégories précises et des directives claires pour une classification correcte.

Impacts et avantages

Le comité de l'AVIATCO est conscient que ce nouveau formulaire représente une charge supplémentaire pour les techniciennes et techniciens communaux mais nous avons grandement travaillé pour que le plan d'élimination soit simplifié au maximum.

Cette simplification du processus de la gestion des déchets contribue non seulement à réduire, tant bien que mal, la charge administrative, mais aussi à promouvoir une gestion durable des ressources.

Conclusion

L'AVIATCO remercie chaleureusement Monsieur Nigg (DGE-GEODE) de nous avoir sollicités. Cette initiative démontre l'importance de la collaboration entre le Canton et les Communes pour relever les défis environnementaux et techniques.

Bonne retraite Ernest Bucher !

Le comité de l'AVIATCO profite de cet article pour remercier Ernest Bucher, parti à la retraite l'automne dernier, pour son investissement pour l'association durant dix ans, en tant que président (2005-2015). Membre fondateur de l'AVIATCO, il a dirigé avec brio l'association et a su créer un environnement où la collaboration avec nos partenaires privés, professionnels et politiques a été renforcée. Sa personnalité, sa clairvoyance, ses connaissances et sa joie de vivre y sont pour beaucoup. Son impact favorable restera gravé dans l'histoire de l'AVIATCO et il laisse derrière lui un héritage qui continuera de nous inspirer.

Au nom de tout le comité de l'AVIATCO, bonne retraite !

Publicité

MASSON
& CIE SA

MATÉRIAUX
CARRELAGE
AMÉNAGEMENTS
EXTÉRIEURS
QUINCAILLERIE

Retrouvez-nous sur **www.masson.ch**

CDPV! Engagez-vous, engagez-vous, qu'ils disaient!

Parler du recrutement en général, dont celui de la police, l'un des thèmes évoqués en assemblée générale de la Conférence des Directeurs des Polices communales vaudoises (CDPV) du 8 décembre dernier, c'est ouvrir la porte sur un monde en constante évolution.

Pascal Petter
Secrétaire général
des Polices communales
vaudoises

On y verra une certaine analogie avec les vignerons qui, il n'y a pas si longtemps de cela, disaient que leurs client·es venaient leur acheter du vin; ils soulignent aujourd'hui que leur vin, ils doivent le vendre... Ou comme cette fameuse tirade de la filmographie de Sacha Guitry, extraite d'une discussion mondaine: à la question «Alors, mon cher Maître, votre nouveau livre, on le vend?» et la réponse de fuser «Oui, chère Madame, on le vend. Je ne sais pas si on l'achète, mais on le vend!»

Difficultés de vendre une profession, de recruter en général

Ce n'est une surprise pour personne, les candidat·es de la génération Z, nés dès 1997, ne portent pas le même regard que leurs aîné·es sur un engagement à long terme. «Avant», par vocation, par tradition familiale ou simplement par intérêt pour le service public, les futur·es policiers·ières allaient au-devant des recruteurs. Ce n'est guère plus la règle de nos jours. D'ailleurs, si l'on croit certaines tendances européennes, et cela touche bon nombre de secteurs d'activité, les aléas du recrutement que rencontre une majorité de candidat·es tiennent dans:

- Les autres opportunités examinées en cours de postulation: le premier choix, quel qu'il soit, se voit souvent relégué au second rang au profit d'un autre métier, dans un domaine similaire ou non;
- Le renoncement à postuler à un emploi intéressant en raison d'un accès trop complexe, d'un processus trop long et/ou fastidieux. Si ce n'est un mélange des deux aspects!

Publicité

Machines-Services – Bernard Thonney
Vente et réparation de toutes marques de tondeuses, tronçonneuses, fraiseuses, scarificateurs, débroussailleuses, machines viticoles et communales.
Route du Jorat 8
1073 Mollie-Margot
021 781 23 33
079 310 56 66
b.thonney@bluewin.ch
www.machinesservices.ch

Pour votre publicité dans
Point COMMUNE!
urbanic
Régie publicitaire
Avenue Edouard-Dapples 54,
1006 Lausanne
info@urbanic.ch
Tél. 079 278 05 94

UNE FORMATION D'AVENIR DANS NOS METIERS
ON RECRUTE DES APPRENTIS/ES
CHARPENTIER/ÈRE
FERBLANTIER/ÈRE
COUVREUR/EUSE
MENUISIER/ÈRE
GROUPE VOLET
CHARPENTIER/BATISSEUR
www.groupe-volet.ch - T. 021 926 85 85
St-Légier Mts-Pully Orbe Rolle Maracon Aigle Siviriez

Et une fois engagés et formés à la pratique de leur nouvelle profession, encore faut-il que les jeunes «enrôlés» d'hier trouvent de bonnes réponses à leurs attentes, lesquelles ne sont pas forcément celles de la génération Y (de 1981 à 1996), et encore moins celles de la précédente, la génération X (de 1961 à 1980), actuellement «aux commandes».

Attentes des nouvelles générations Y et Z

La génération Y (70% de la population active en 2030) marque sa volonté d'un équilibre entre vie professionnelle et personnelle, se disant motivée par la collaboration, par le besoin de comprendre, par des relations de qualité et de confiance avec la hiérarchie ou encore par une mobilité au cœur de son épanouissement professionnel. La génération Z, elle, se distingue par d'autres caractéristiques. Elle représentera 15% de la population active en 2030 et se veut adepte de l'innovation, des réseaux sociaux et autres outils collaboratifs. Elle exprime en outre un certain sentiment d'insécurité et d'incertitude dans sa relation au monde du travail, tout en voulant collaborer au sein d'une entreprise inclusive et responsable, avec des conditions et modes de travail flexibles et personnalisés, incluant la prise en compte des questions de santé (mentale comprise) par ses employeurs.

Les candidats à un premier poste de travail ont aujourd'hui le choix; ils peuvent ainsi être à même de formuler des attentes qui ne sont plus celles d'hier. Chaque acteur, employeur privé ou public, s'adapte dès lors en conséquence ou est «prestement invité» à le faire. Mais cela peut prendre du temps. Les polices vaudoises (voir paragraphe ci-dessous «Et plus spécifiquement du côté de la police?») s'y emploient aussi.

De nos jours, changer d'emploi après quelques années n'est pas synonyme d'inconstance mais bien de dynamisme, de recherche de nouveaux défis relevant à la fois du goût du risque et de mise à profit des compétences acquises au fil des ans. Ou alors d'une volonté, de son plein gré ou pas, de tourner une page…

Les raisons qui poussent les nouvelles générations à quitter leur job

Parmi les principales, on citera l'insatisfaction en général, le manque d'opportunités de développement de carrière, l'inadéquation entre les attentes personnelles et la réalité du poste occupé, un manque de motivation ou d'épanouissement dans son travail. Mais aussi un déséquilibre entre vie professionnelle et privée, de mauvaises relations avec ses collègues ou sa hiérarchie, une rémunération jugée insuffisante, etc., le tout débouchant sur un désir de changement d'employeur, voire même d'une reconversion professionnelle.

S'il n'y a finalement rien de bien nouveau sous le soleil, les faits restent têtus. Dans la fonction publique ou ailleurs, toute promesse ne doit pas engager celui qui la croit… mais bien celui qui la fait. Et pas seulement lors du recrutement mais tout au long de la durée du contrat de travail. Or, dans le but de tendre à un «bon engagement», il devient non seulement nécessaire d'aller au-devant des candidat·es, de faciliter et raccourcir les procédures, mais aussi de permettre une souplesse de travail en termes d'horaires, de vacances, de temps partiels, comme de favoriser le télétravail s'il s'avère possible. Ce qui n'était de loin pas la règle auparavant, peine encore à s'imposer depuis la pandémie, au grand dam des nouvelles générations. Les séduire pour en retirer le meilleur ne doit pas être une gageure, un défi à court terme, mais bien un objectif sur la durée.

Et plus spécifiquement du côté de la police?

Dans le cadre de l'Organisation policière vaudoise (OPV), favoriser et harmoniser le recrutement est l'objectif poursuivi par l'ensemble des polices vaudoises, cantonale et communales, bien conscientes des enjeux en cours. La pyramide des âges connaîtra un pic important au cours des 15 prochaines années: de nouveaux personnels, civil et uniformé, ainsi que des cadres et spécialistes seront à former dans l'intervalle. Les démarches lancées devront être en adéquation avec les attentes des uns et des autres afin d'assurer comme jusqu'ici la relève, un gage de pérennité de la sécurité publique et du bien-être de la population. Paraphraser Sacha Guitry pourrait ainsi annoncer la couleur et provisoirement conclure le propos: «Alors, mon cher Commandant, avec vos nouvelles méthodes, on recrute?» – «On recrute en effet, chère Madame. Mieux encore, on engage encore mieux!» >>>

L'assemblée générale de la CDPV du 8 décembre 2023 en bref:

Le président Jean-Marc Chevallaz avec, à droite, le vice-président de la CDPV, Pierre-Antoine Hildbrand, et, à gauche, le secrétaire général Pascal Petter.

- Une quarantaine de délégué·es et d'invité·es ont représenté les 49 communes regroupant les neuf corps des polices communales vaudoises (PolCom), à Pully.
- Le budget 2024 a été approuvé à l'unanimité, de même qu'une révision partielle des statuts de la CDPV.
- Le président Jean-Marc Chevallaz a présenté un état des lieux positif de l'action des PolCom et de leur collaboration avec la police cantonale (Polcant), dans le cadre d'EVOPOL (évolution du paysage policier vaudois).
- L'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) et de la nouvelle facture policière attendent le verdict du Grand Conseil; pour l'heure, elle reste prévue pour le 1er janvier 2025.
- Le président de la Société des officiers des polices communales (SOPV) a rappelé le 70e anniversaire de sa fondation, fêté en octobre dernier, dont un compte-rendu figure dans l'édition d'hiver 2023 de ce magazine.
- Le professeur Bertrand Yersin, orateur invité, s'est exprimé sur la «Police et médecine, complicité ou incompréhension réciproque?», un thème sur lequel nous reviendrons dans un prochain numéro.

Publicité

CLAUDE FAVRE S.A.
YVERDON 024 445 36 78
VALLORBE 021 843 14 24
LAUSANNE 021 653 60 60
www.claude-favre.ch
Spécialiste toitures & façades

Le professeur Bertrand Yersin, orateur.

La parole au président de la SOPV, le commandant Dan-Henri Weber.

Propos de bienvenue du syndic de Pully, Gil Reichen.

Randonnée hivernale

Vaud Rando vous propose une marche hivernale dans la région des Avants.

Le Molard

environ **11 km**

620 m de dénivelé positif

4h15 de marche en hiver

Altitude maximum: **1752 m**

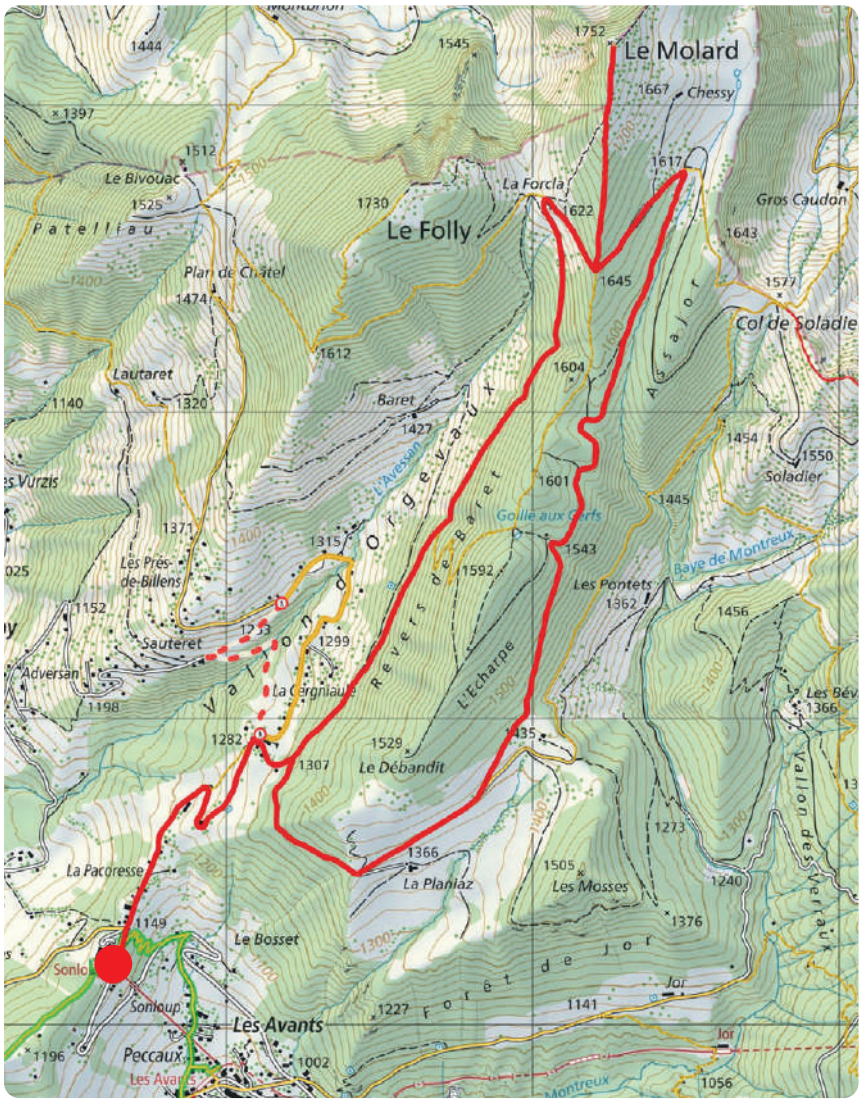

Itinéraire

Le Molard est un sommet, sur les hauteurs de Montreux, facilement accessible en toutes saisons.

Plusieurs moyens sont possibles pour arriver au point de départ de la balade que nous vous proposons.

Le tracé SuisseMobile (voir QR code dans cet article) part de la station supérieure du funiculaire «Les Avants – Sonloup» et est adapté à une randonnée hivernale puisqu'il suit, à l'exception de la montée finale (peu pentue) vers le sommet, des routes carrossables.

Si vous en avez le courage, vous pouvez effectuer à pied le trajet entre Les Avants et Sonloup (par la route en hiver), pour lequel il faut compter environ 40 minutes de montée et 30 minutes de descente.

Quand il n'y a pas de neige, l'Auberge de la Cergniaule (ou Cergniaulaz) à environ 1300 mètres d'altitude, est accessible en voiture. A partir de là, et uniquement s'il n'y a pas de neige ou d'humidité résiduelle, on peut suivre le parcours pédestre «estival» empruntant le sentier balisé qui passe par la Goille aux Cerfs et rejoindre le parcours proposé au sympathique refuge, construit par les bûcherons de Montreux, situé à 1645 mètres d'altitude. Une halte dans ce grand abri en rondins de bois, avant de parcourir les derniers 100 mètres de montée, s'impose.

Arrivé au sommet du Molard (1752 mètres), vous aurez un magnifique coup d'œil sur le Léman, le Jura, la Cape au Moine, le Vanil des Artses, Teysachaux et Le Moléson.

La montée se fait par le Vallon d'Orgevaux et le retour par la route qui part du refuge en direction du Nord-Est, passant près des sources de la Baye de Montreux. ■

Retrouvez l'itinéraire détaillé en scannant ce QR code.

Article rédigé par Etienne Poget, président de Vaud Rando.
Photos: Gilbert Carrard

Agenda UCV

COMITÉ DE L'UCV

Mardi
12 mars
12h00
Lausanne

Mercredi
24 avril
7h00
Vevey

CONSEIL DES 50

Jeudi
29 février
14h00
Rennaz

Jeudi
23 mai
14h00
Hautemorges

GROUPE DES VILLES

Mardi
27 février
7h30
Lausanne

Mardi
7 mai
7h30
Lausanne

GROUPE BOURGS ET VILLAGES

Mercredi
13 mars
14h00
Pomy

Mercredi
29 mai
14h00
Montricher

AG ET JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES

Samedi
8 juin
Aigle

Vous pouvez retrouver toutes les dates des séances des organes de l'UCV sur **ucv.ch/agenda**

Agenda associations

AVSM

Vendredi
11 octobre
Assemblée générale
Echandens

AVDCH

Vendredi
1er novembre
Assemblée générale
Veytaux

ACVBC

Vendredi
26 avril
Assemblée générale
Crissier

ASCCGV

Mercredi
25 septembre
Assemblée générale
Nyon

AVIATCO

Vendredi
3 mai
Assemblée générale
Lieu à définir

SOPV

Vendredi
21 juin
Assemblée générale
Région nyonnaise

CDPV

Vendredi
7 juin
Assemblée générale
Région morgienne

Formations et prestations de l'UCV

Découvrez les formations proposées par l'UCV aux élu·es, cadres et employé·es communaux sur **ucv.ch/formations**

Pour tout conseil juridique, financier ou en aménagement du territoire, contactez les spécialistes de l'UCV via **conseils@ucv.ch** ou au **021 557 81 30**.

Manuel

L'UCV propose une deuxième édition augmentée du *Manuel d'introduction à la gestion financière communale.*

Disponible sur ucv.ch/manuel

UCV App

Retrouvez les actualités de l'UCV et les articles du *Point CommUNE!* au format numérique sur l'application UCV.

L'UCV sur LinkedIn

Suivez-nous aussi sur LinkedIn et restez au courant de toutes nos actualités!

linkedin.com/company/ucv

LIAUDET PIAL RÉHABILITATION

RÉPARATION PAR LE GAINAGE DES CANALISATIONS

Intervention 24/7 numéro gratuit 0800 621 621 www.liaudet-pial.ch

CAVE DE LA CRAUSAZ
FÉCHY

Bettems frères S.A.
Chemin de la Crausaz 3
1173 Féchy
021 808 53 54
www.cavedelacrausaz.ch
Ouvert du lundi au samedi

Cave de la Crausaz
Féchy AOC La Côte
CHF 8.70 la bouteille

Offre spéciale carton de dégustation

5 x 70 cl.
Cave de la Crausaz Féchy
Féchy AOC La Côte CHF 43.50

5 x 70 cl.
Cave de la Crausaz rouge
Les Bourrons, assemblage CHF 43.50

5 x 70 cl.
Rosé La Crausaline
Pinot Noir CHF 45.00

Prix du carton CHF132.00

Je commande_____carton(s) de dégustation livré(s) à mon domicile pour la somme de 132.00 par carton (uniquement en Suisse). Frais de livraison offerts

Nom :

Prénom :

Rue :

NP/lieu :

Tél.

Signature :

Sous réserve de changements PC

Construction
Bussigny II

- **Partenaire** des communes vaudoises pour développer les logements à loyer abordable
- **Expérience** et efficacité dans les mandats de gérance et dans toutes les étapes d'un projet de construction ou de rénovation
- **Esprit** de coopérative promouvant le respect, la confiance, le lien social et la durabilité

Notre expertise au service des communes

Visionnez le film du 100e anniversaire de la SCHL!

100e SCHL
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION LAUSANNE
www.schl.ch

KGR